

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 10 OCTOBRE 2013**
tenue sous la présidence de M. HEIMENDINGER

Présents :	MM.	F.	BALMER	Conseiller municipal
		A.	BAUDUCCIO	" "
	Mme	C.	BISANTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	BORDA D'AGUA	Conseiller municipal
	M.	M.	FASSBIND	" "
		P.-Y.	FAVARGER	" "
	Mme	M.	GARCIA-BEDETTI	Conseillère municipale
	MM.	F.	GROSS	Conseiller municipal
		L.	HEIMENDINGER	" "
	Mme	S.	HOCHULI	Conseillère municipale
	MM.	J.	LE GUERN	Conseiller municipal
		D.	MESSERLI	" "
		G.	PICTET	" "
		F.	PERRIN	" "
		H.	RAPPAZ	" "
	Mme	C.	SABA	Conseillère municipale
	M.	M.	SAPEY	Conseiller municipal
	Mmes	M.	SOBANEK	Conseillère municipale
		M.	SOMMER	" "
	M.	F.	SPINELLI	Conseiller municipal
	Mme	H.	WYSS	Conseillère municipale
	Mme	B.	GRANDJEAN-KYBURZ	Maire
	M.	J.-M.	KARR	Conseiller administratif
	M.	J.	LOCHER	Conseiller administratif
		M.	GAILLAND	Secrétaire général
Excusés :	M.	J.-P.	LECOUR	Conseiller municipal
	Mmes	B.	STRYIENSKI WEISSE	Conseillère municipale
		C.	TIERCY	" "
	M.	T.	ULMANN	Conseiller municipal

Public : 2 personnes

Procès-verbal : Mme Eliane MONNIN

ORDRE DU JOUR

20 h 15 - Séance des commissions Réunies - huis clos

Adoption du procès-verbal de la séance des commissions Réunies du 28 août 2013

20 h 30 - Séance plénière du Conseil municipal

- 1) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2013
- 2) Communications du Bureau
- 3) Communications du Conseil administratif
- 4) Présentation du projet de budget communal 2014
- 5) Propositions du Conseil administratif :
 - 5.1 Centre sportif Sous-Moulin – renouvellement du revêtement des 5 courts de tennis : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 195'000.– TTC, soit 1/3 de CHF 585'000.– TTC)
 - 5.2 Installation d'un fitness en plein air dans le périmètre du CSSM : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 31'000.– TTC, soit 1/3 de CHF 93'000.– TTC)
- 6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal
- 7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

* * * * *

Séance des Commissions Réunies – huis clos

Le président, M. Luc Heimendinger, ouvre la séance des Commissions Réunies à 20 h 20, lequel souhaite la bienvenue aux participant-e-s.

- Le procès-verbal de la séance des Commissions Réunies du 28 août 2013 est adopté par 14 voix pour et 5 abstentions.

Le président lève la séance des Commissions Réunies à 20 h 20.

Séance plénière du Conseil municipal

La séance est ouverte à 20 h 30 par M. Luc Heimendinger, président, qui souhaite la bienvenue aux participant-e-s. Il excuse l'absence de Mmes Colette Tiercy et Barbara Stryienski Weisse, ainsi que de MM. Lecour et Ulmann.

1) Adoption du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2013

Au folio 5394 : M Spinelli demande de modifier son intervention comme suit : [.....] Il a l'impression qu'on est en face d'un précédent qui *inquiète certains* (et non pas « un peu inquiétant ») [.....]; c'est peut-être aussi cela qui peut *en inquiéter et déstabiliser certains* (et non pas « inquiéter et déstabiliser un peu »).

Folio 5338, intervention de Mme Sommer (avant-dernier paragraphe, dernier tiers), il convient de lire : [...] la deuxième tranche *va être* allouée (et non pas « *était* » déjà octroyée).

Au folio 5393 Mme Sommer tient à dire qu'elle aurait fait trop plaisir à M. Karr si la commune avait le pouvoir de décider de la densification des zones villas. Il convient donc de corriger comme suit : [.....] Elle rappelle que sur le plan de l'aménagement, la commune a deux prérogatives que le canton ne peut outrepasser : d'une part, les plans d'utilisation du sol et, d'autre part, *son accord quant aux autorisations de construire en zone villas données pour des projets excédant le pourcentage ordinaire de la surface de plancher habitable* (et non pas « la densification de la zone villas »).

Le président tient à s'assurer que ce sont là les mots que Mme Sommer a prononcés.

Au folio 5397, il convient de lire : Mme Sommer transmet les félicitations *à l'intention de la commune que son mari a reçues d'une habitante des Trois-Chêne* pour la fête du 1^{er} Août [.....] (et non pas les félicitations « de son mari »).

M. Perrin, concernant la correction à apporter au folio 5393, rappelle que les débats sont enregistrés. Il tient à ce que le texte proposé par Mme Sommer soit conforme à l'enregistrement.

M. Spinelli demande si le procès-verbal sera néanmoins soumis à l'approbation du Conseil.

Le président note que la vérification sera faite sur la base de l'enregistrement et que le procès-verbal sera approuvé lors de la prochaine séance.

Mme Sommer explique qu'elle n'a pas pu dire « la densification des zones villas », ce n'est pas possible. Elle ne s'est certainement pas très bien exprimée. Le texte de loi est toutefois clair, et elle le connaît particulièrement bien.

Mme Garcia est d'avis que si le Conseil considère que c'est seulement l'enregistrement qui fait foi, alors chaque fois que quelqu'un conteste quelque chose, il faudrait appliquer uniformément cette règle. Elle a entendu des membres du Conseil contester la façon dont leurs propos avaient été retranscrits, et jamais il n'a été dit qu'il fallait réécouter l'enregistrement.

Le président indique à Mme Garcia que si elle souhaite en faire la demande expresse, elle peut le faire par les voies usuelles. Le sujet serait alors repris.

Mme Garcia trouve que ce n'est pas correct, une fois la demande de correction est acceptée, une autre fois, on demande de réécouter l'enregistrement. C'est une approche à la tête du client.

Le président rétorque que ce n'est pas à la tête du client. Il a demandé à Mme Sommer si elle se souvenait d'avoir dit cela au niveau de l'enchaînement des mots. Elle-même vient de dire dit qu'elle n'a pas exactement dit cela. Ensuite, les autres corrections auxquelles il a été consenti ne changeaient pas le sens du texte.

Mme Garcia fait remarquer que le président vient d'accepter la demande de M. Perrin d'écouter la bande d'enregistrement. Il faudra alors le faire systématiquement.

Le président donne la parole à Mme Sommer.

Mme Sommer se rappelle plus ou moins ce qu'elle a dit. Elle a dit : « la densification d'un terrain donné où on va construire une villa » ou alors « un terrain donné où l'on va densifier la construction existante ».

Le président demande à Mme Sommer si ce qui est retranscrit en l'état dénature fortement sa pensée.

Mme Sommer répond que tel est bien le cas parce que la commune ne peut quand même pas décider de la densification de la zone villas en général. La commune est seulement compétente si un terrain donné est « surdensifié ». Cela a été le cas par le passé au chemin Castan.

Le président observe que le Conseil n'est pas en train de discuter du fond de la problématique mais de la véracité des propos retranscrits dans un procès-verbal.

Mme Sommer reprend ce que vient de dire Mme Garcia. Il arrive souvent que quelqu'un veuille préciser ce qu'il a dit parce que ses propos pourraient être mal compris si on les libellait ainsi. De telles corrections ont toujours été admises.

Mme Sobanek souligne qu'elle n'a pas toujours été contente de la manière dont ses propos avaient été retranscrits. Finalement, ces procès-verbaux vont peut-être être « épluchés » par certaines personnes à la virgule près, mais la grande majorité d'entre elles ne va pas s'y attarder. Mme Sobanek ne vas pas s'en inquiéter outre mesure. En revanche, Mme Sommer est tellement méticuleuse, elle parle pour les siècles à venir et il faut lui laisser corriger ses paroles. Il ne faut donc pas compliquer les choses. Sur un point, Mme Sobanek est d'accord avec Mme Garcia, à savoir qu'il ne faut pas écouter à chaque fois l'enregistrement, il est vrai cependant que cela a déjà été fait par le passé. Mais pour Mme Sommer qui n'est pas de langue maternelle française, laissons la apporter sa correction, cela ne va pas changer le cours de la Seymaz !

Mme Hochuli suggère à Mme Sommer de faire comme elle. Quand elle a eu un doute quant à la teneur rapportée de ses propos, elle est allée écouter l'enregistrement en mairie et a demandé ensuite une rectification du procès-verbal.

Mme Sommer revient sur ce que vient de dire Mme Garcia et trouve que c'est une inégalité de traitement. Elle entend des gens qui demandent de corriger les procès-verbaux, pour que leurs interventions soient bien comprises. Là, elle peut en l'occurrence fournir le texte de la loi.

Le président ne peut pas contredire ce que vient de dire Mme Sommer. Il fait la proposition suivante, à l'intention de M. Perrin, de manière à éviter une systématique qui va empêcher le Conseil de travailler. Il propose pour cette fois la réécoute de l'enregistrement et la proposition d'une modification qui aille dans le sens des propos tenus en séance ce soir. Ce sera la façon la plus légère pour Mme Sommer de se faire entendre.

Mme Sommer ne veut pas en dire plus concernant les procédures suivies dans ce Conseil municipal.

- Aucune autre remarque n'étant exprimée, le président reporte l'adoption du procès-verbal à la prochaine séance.

2) Communications du Bureau

- 1) Le président lance un appel solennel à candidature pour les postes de présidents, vice-présidents et substituts des locaux de vote de Chêne-Bougeries Centre et de Conches. Il semble que l'on cherche encore entre deux et quatre candidats. Quelqu'un peut-il préciser ?

Selon Mme Sobanek il ne manque que des suppléants. Vu que les Groupes Verts et Socialistes ont eu leur quota, il faut que les candidatures viennent du MCG, du PLR et des Vert'libéraux.

- Le président demande alors aux groupes susnommés de se manifester auprès de M. Gailland jusqu'à lundi prochain.
- 2) Le président signale que lors de sa séance du 11 septembre 2013, l'Assemblée générale de l'ACG a accepté une proposition de participation au financement, via un prélèvement sur le Fonds Intercommunal de CHF 200'000.– à la réalisation de locaux pour artistes du canton, ceci à l'unanimité moins une abstention.

Copie d'un courrier y relatif, daté 19 septembre 2013, de Mme Catherine Kuffer-Galland et de M. Alain Rütsche, respectivement Présidente et Directeur général de l'ACG, figure en annexe au présent procès-verbal.

3) Communications du Conseil administratif

Le président donne la parole à Mme Grandjean-Kyburz, maire.

Mme Grandjean-Kyburz fait part des communications suivantes :

Au préalable, Mme Grandjean-Kyburz donne lecture d'un courrier, daté 9 octobre 2013, du Conseil d'État qui lui a été adressé avec un courrier joint à l'intention des conseillers municipaux leur rappelant un comportement digne et nécessaire à cette charge suite aux débordements constatés dans diverses communes.

Mesdames et Messieurs les Maires,

Depuis le début de cette législature, notre Conseil a assisté à de nombreux débordements de la part des conseillers municipaux de diverses communes.

Ces débordements pouvaient prendre la forme de propos et de gestes potentiellement insultants, voire attentatoires à l'honneur, à l'encontre de leurs collègues ou de magistrats.

Dès lors, notre Conseil souhaite que vous puissiez donner lecture du courrier, joint à la présente, à votre conseil municipal afin de rappeler les devoirs des conseillers municipaux ainsi que le comportement digne nécessaire à cette charge.

En effet, l'image donnée porte atteinte non seulement aux relations entre les membres des conseils mais également aux communes et à la République et canton de Genève dans son entier.

De plus, ces comportements sont à même d'entraver le bon fonctionnement d'une commune et partant de la République.

Nous vous prions d'agrérer, Mesdames et Messieurs les Maires, l'assurance de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

*La chancelière :
Anja Widen Guelpa*

*Le président :
Charles Beer*

Madame la Présidente du Conseil municipal,

.../..

*Monsieur le Président du Conseil municipal,
Mesdames les Conseillères municipales,
Messieurs les Conseillers municipaux,*

Il a été porté à la connaissance de notre Conseil que dans l'enceinte de certains conseils municipaux se produisent des débordements outrepassant les règles minimales de la bienséance, qui s'imposent à toutes et tous dans l'exercice des fonctions électives.

Ces incidents, certes encore isolés, portent préjudice à la réputation de l'ensemble des élus municipaux qui sont respectueux des institutions et de ceux qui les servent.

Ces dysfonctionnements appellent notre intervention auprès de l'ensemble des conseils municipaux, et ce, en notre qualité d'autorité de surveillance des communes, conférée par l'article 137 de la Constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012.

Il découle implicitement du serment prêté solennellement par chacune et chacun des membres des conseils municipaux une obligation générale de se comporter avec civilité et retenue dans l'exercice de la fonction délibérative.

Il est notamment répréhensible de violer le règlement du conseil municipal, de proférer des menaces à l'égard d'une ou de plusieurs personnes, de prononcer des paroles portant atteinte à l'honneur ou à la considération, d'employer une expression méprisante ou outrageante et de troubler la délibération.

La violation de ces obligations en matière de bienséance peut conduire à des mesures de police de séance, prises par la présidence du conseil municipal. Elle peut aussi entraîner l'application du code pénal suisse, étant rappelé à cet égard que les membres des délibératifs municipaux ne sont protégés par aucune immunité particulière.

Le respect et la considération qui s'imposent dans les relations mutuelles entre les uns et les autres, que ce soit dans la vie civile, entre les élus et entre les autorités, est une des garanties essentielles permettant de maintenir non seulement la crédibilité des institutions démocratiques de notre République, mais aussi, et plus largement la cohésion sociale de notre communauté.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Présidente du Conseil municipal, Monsieur le Président du Conseil municipal, Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux, l'assurance de notre haute considération.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :

Anja Widen Guelpa

Le président :

Charles Beer

Se référant à l'édition de ce jour du journal La Tribune de Genève qui relate la teneur d'un courrier de trois conseillers municipaux adressé au Service de surveillance des

communes, Mme Grandjean-Kyburz rappelle que la plainte critiquant certaines actions de leur Exécutif a été classée cet été par Mme Michèle Künzler, Conseillère d'Etat en charge du DIME. Les trois conseillers municipaux lui ont réécrit afin de reconsidérer le classement de cette plainte, lui rappelant qu'il s'agissait à leur égard d'une négligence de la part de la conseillère d'Etat et l'incitant à lire un livre intitulé « Appeler-moi citoyen » selon Jean-Jacques Rousseau, de Me Alain Marti et en particulier la page 359 de l'ouvrage cité où il est fait état du comportement des oligarques de Genève à l'égard des citoyens genevois.

Prévention et sécurité

Concernant « Prévention et sécurité », je me concentrerai, ce soir, sur un seul objet – non pas qu'il n'y aurait pas beaucoup d'autres choses à dire en la matière – mais bien en raison du fait que cette problématique monopolise, désormais, toutes les énergies de notre service et qu'elle requiert toute votre attention.

Je veux parler du nouveau plan de stationnement entré officiellement en vigueur au 1^{er} octobre, voté par votre Conseil, et dont la mise en œuvre est, désormais, dans mon dicastère « Prévention et Sécurité »..

Je ne vous cache pas que la situation est très difficile, en termes d'enjeux certes, mais également au vu de l'ampleur de la tâche, et de plusieurs problématiques contenues dans ce plan, qui apparaissent comme incompréhensibles.

Chaque jour nous apporte son lot de surprises, faute d'avoir pu suivre le développement de ce plan, dans sa phase conceptuelle, y apporter, par le biais de la Police municipale, notre contribution, par notre pragmatisme et notre connaissance des habitudes et besoins de nos communiers.

Je déplore ainsi que notre police municipale n'ait pas été associée à l'élaboration de ce plan comme cela a été le cas dans d'autres communes ayant introduit des zones « macaron ».

Vous trouverez à votre attention, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, copies des courriers, qui ont été distribués ces derniers jours par notre service Prévention et Sécurité, aux habitants concernés, leur annonçant que notre Conseil administratif a demandé la modification de l'arrêté, relatif au plan de stationnement du 7 mai 2013, à la Direction générale de la mobilité, dans le sens d'un l'abandon de toute exclusion de zones.

Demandant, ainsi, de mettre fin à ce qui était perçu. et probablement à raison, comme une inégalité de traitement; eu égard notamment aux nombreuses propriétés privées que comprend notre commune et dont les occupants bénéficient également de places de stationnement et de garages sur terrain privé.

Cette demande concerne :

- Le chemin De-La-Montagne des N° 70 à 82, puis des N° 96 à 136
- L'ensemble résidentiel de la Gradelle, ainsi que le chemin de la Gradelle du N° 2 au N° 50;
- Le chemin de Grange-Canal, côté pair, à partir du N° 38;
- Le chemin du Pré-du-Couvent, dont les aînés, habitant la résidence, attendaient depuis longtemps de pouvoir bénéficier de « macarons » et de pouvoir se stationner plus facilement à proximité de leur lieu de résidence.

Il nous a donc été nécessaire d'informer rapidement les habitants concernés de la nature de nos démarches, pour tout d'abord les rassurer, et pour diminuer également la pression sur notre service constamment investi de questions et de témoignages, dans la rue, par téléphone, au guichet et également par des courriers des lecteurs ainsi que des courriers anonymes.

La problématique des exclusions de zones ne regroupe, néanmoins, de loin pas la totalité des questions pesant sur nos collaboratrices et collaborateurs et pour lesquelles il ne nous est pas toujours aisé de trouver réponse.

De nombreux employeurs, blessés de ne pas avoir été informés, s'inquiètent de la disparition de toute zone de stationnement limitée à « quatre heures ».

Des habitants des communes voisines, dont les habitations sont situées sur des chemins de notre commune (où toutes les places ont été peintes en bleu) perdent des zones blanches illimitées, sans pouvoir acquérir de « macaron » et ne savent plus où ils pourront stationner leurs véhicules, entre autres sur le chemin des Buclines.

Les autorités de Vandoeuvres sont d'ailleurs déjà intervenues auprès de notre Conseil administratif. Des solutions doivent être trouvées dans l'urgence avec la Direction générale de la mobilité.

Ainsi, un groupe de suivi a été constitué comprenant des représentants de la DGM, notre service Prévention et Sécurité et notre coordinateur technico-administratif.

Par ce biais, notre Police municipale, avec sa connaissance du terrain et ses compétences en matière de stationnement et de disponibilités de places dans chaque zone, peut finalement être associée à une réflexion qui la concerne directement, tant par le biais du contrôle et de la répression, que dans son rôle de proximité et d'ilotage avec nos habitants, missions nécessitant pour le moins, de pouvoir répondre aux questions de nos communiers.

Dans le cadre du groupe de suivi cité tantôt, une réflexion est en cours concernant l'opportunité, voire la nécessité de réintroduire des places de stationnement limitées à quatre heures, à proximité de certaines écoles, institutions, centre commercial, clinique(s), bureaux qui sont pourvoyeurs d'emplois.

Certains entrepreneurs s'interrogeant déjà sur l'opportunité de quitter Chêne-Bougeries, notre service Prévention et Sécurité doit, parallèlement à son travail

d'analyse et de proposition, recevoir, écouter, rassurer et je tiens à saluer ici la collaboration précieuse et la flexibilité de la DGM.

Votre Conseil s'étant formellement prononcé pour l'adoption d'un plan comprenant quatre zones, il ne m'appartient pas ici de revenir sur ce choix, qui fera l'objet d'une analyse ultérieure à partir de données quantitatives et vérifiables, comme le nombre de « macarons » vendus par zone, l'occupation des places et les données relatives au contrôle du stationnement.

Mais le découpage des zones crée également des problèmes à nombre de nos habitantes et habitants, suscitant de légitimes questions.

Les habitants de la première partie du chemin de Grange-Falquet, par exemple, ont été intégrés dans la zone B, comprenant très peu de places et pour l'essentiel situées au sud de la route de Chêne et ne pourraient plus se stationner, dans leur propre rue, au-delà de la voie ferrée, située désormais, elle, dans la zone A.

Mais je ne saurais assumer ici la responsabilité des nombreuses complications, pour ne pas dire de chicanes à l'encontre de nos habitants, que recèlent les exceptions, les cas particuliers, un découpage au sein de mêmes rues que l'on qualifiera pudiquement de créatif et qui ne facilite pas la lisibilité de ce plan pour nos concitoyennes et concitoyens.

Je ne saurais donc assumer la responsabilité, bien que j'en porte désormais avec mes services les conséquences, d'une absence de consultation et d'information en amont auprès d'institutions partenaires, d'entreprises pourvoyeuses d'emplois, ainsi que vis-à-vis des autorités des communes voisines.

Il ne s'agit pas ici d'une rupture de collégialité, mais bien d'honnêteté et de transparence. Il s'agit de vous demander de prendre toute la mesure du travail de clarification qui échoit, désormais, à mes collaborateurs et collaboratrices en charge de la sécurité, ceci en raison d'un plan d'une extrême complication dans une commune dont la dimension permettrait d'opter pour plus de simplicité, lisibilité et sérénité, ceci au plus grand profit des habitantes et habitants de notre Ville.

Écoles et Petite enfance

Je vous signale qu'une séance du Conseil de l'établissement scolaire de Chêne-Bougeries a eu lieu le 24 septembre.

À cette occasion, il nous a été communiqué que lors de la nouvelle rentrée scolaire, 535 élèves ont été accueillis dans nos 5 écoles.

Selon Mme Desjacques-Privato, directrice de l'établissement, tout s'est passé pour le mieux, ceci bien que quelques membres du corps enseignant se soient plaints de l'état du revêtement des préaux du groupe scolaire de la Gradelle.

Des travaux de reprise ne sont, toutefois, pas envisageables dans l'immédiat, tenant compte de l'important chantier qui est appelé à s'ouvrir en lien avec les travaux de rénovation des façades du bâtiment.

Sur demande de la directrice, le Conseil administratif a, par ailleurs, décidé de soutenir activement le projet Sant« e »scalade. Il a décidé de soutenir également le programme de promotion de l'activité physique avec des enfants en octroyant une subvention de CHF 25.– par élève inscrit pour la course de l'Escalade, soit un montant de CHF 3'000.– puisqu'il y avait 120 enfants préinscrits à ce jour.

La problématique des activités parascolaires et des restaurants scolaires pour les élèves de 5P à 8P, lors de la rentrée 2014 – 2015, figure, quant à elle, à l'ordre du jour de la prochaine séance du GIAP prévue le 16 courant.

Culture

Nous avons magistralement débuté la saison culturelle automnale, ce mercredi 2 octobre, avec la toute première représentation de « Così Fan Tutte » de Mozart.

Plus de 150 personnes sont venues assister à ce magnifique opéra, rythmé par l'orchestre du Petit Cœur de l'Opéra-Studio de Genève.

La deuxième représentation, du vendredi 4 octobre, fut elle aussi un franc succès avec pas moins de 200 personnes venues applaudir cette troupe plus que professionnelle.

Puis, c'est pour « Le Fabuleux Jean de La Fontaine » que nous nous sommes retrouvés, le jeudi 3 octobre dès 18 h 30, à l'occasion d'un vernissage à l'Espace Nouveau Vallon.

L'exposition a accueilli 169 personnes dès son premier week-end, ce qui est extrêmement prometteur, pour la suite des événements.

Divers

Après examen d'un courrier, daté 12 septembre, de M. Patrick Ascheri, chef du Service des votations et élections, le Conseil administratif a décidé, tout en étant catégoriquement opposé à un regroupement avec d'autres communes et, a priori, défavorable à la réduction du nombre des locaux de vote recommandée par la Cour des comptes, dans son rapport N° 63 d'avril 2013, de lancer un appel à candidatures afin de repourvoir, pour l'année à venir, les fonctions de présidents et vice-présidents titulaires desdits locaux, ainsi que leurs suppléants, des deux arrondissements électoraux de la commune.

Un article sera publié dans une prochaine édition du journal « Le Chênois » et une communication sera également faite à ce sujet sur le site Internet communal.

Pour conclure ce point « divers » de mes communications, je vous signale encore que Chêne-Bougeries aura le plaisir d'accueillir, lundi 4 novembre 2013, à partir de 17 h 00 le Comité de l'ACG.

Le président remercie Mme Grandjean-Kyburz et passe la parole à M. Karr, conseiller administratif.

M. Karr fait part des communications suivantes :

Au préalable, M. Karr tient à dire ce qui suit :

Ayant malgré tout le souci de l'apparence et de l'image de notre exécutif communal, je ne polémiquerai pas concernant les propos à l'encontre des travaux de planification de la zone bleue « macarons » qui viennent d'être tenus par Mme le maire. Je dirai simplement que je n'en pens pas moins mais ne prenez pas cette non-réponse pour un signe de faiblesse. Je pense que nous donnons un spectacle absolument pitoyable.

Mobilités-Nature-Environnement

Projet de paysage prioritaire Arve

L'inauguration de l'exposition des travaux des étudiants de l'HEPIA a eu lieu, le 19 septembre, en présence notamment de Mme Michèle Künzler, conseillère d'État en charge du DIME, et de M. Luc Malnati, conseiller administratif de Veyrier.

Le thème développé est « Arve en projet » et les étudiants ont été amenés à réfléchir sur des mesures concrètes de protection et de valorisation du paysage de l'Arve.

L'exposition étant fort intéressante se situe en plein air, à cheval sur l'Arve; vers les anciennes installations des SIG et dure jusqu'au 20 octobre prochain. Je vous encourage vivement à aller vous promener de ce côté-là, l'exposition étant fort intéressante.

La dernière séance de la **commission Mobilités-Nature-Environnement du 3 octobre** a été annulée, la coordinatrice de l'association Pro Vélo, qui devait venir présenter les tenants et aboutissants de leur récente pétition demandant le contournement de la rue de Chêne-Bougeries, étant malheureusement indisponible ce jour-là pour des raisons de force majeure.

En réponse à la question de Mme Monika Sommer, lors de la précédente séance de votre Conseil du 12 septembre, à savoir quel a été le suivi donné au crédit de CHF 94'000.- voté le 13 avril 2011, pour couvrir les travaux d'abattage et de remplacement des platanes situés le long de la route du Vallon, il convient de préciser que des faits nouveaux sont intervenus depuis le vote de ce crédit.

En effet, une expertise complémentaire, sous le contrôle de la DGNP, a été conduite.

À la suite de cette dernière, il s'est avéré que seul un sujet devait être remplacé, les autres sujets ayant bénéficié depuis, de soins et d'améliorations au niveau de leur système racinaire.

FEU - PC

Je vous informe que la journée « portes ouvertes » des pompiers du samedi 4 courant a été un succès populaire, malgré le temps qui était assez menaçant. J'aimerais ici saluer l'engagement de toute la compagnie 21 qui s'est vraiment donné de la peine ainsi que quelques conseillers municipaux qui nous ont fait le plaisir de participer à cet événement. Les pompiers ont travaillé de manière autonome, sans solliciter les ressources communales, le secrétariat en particulier pour convoquer les intéressés et annoncer cette manifestation, et je dois dire que le nouvel esprit de la compagnie, sous le commandement du capitaine Bernardi, est à saluer et à soutenir.

Une séance a réuni les magistrats du Feu des trois communes chênoises, le 25 septembre, ceci en présence des commandants des Compagnies des sapeurs-pompiers volontaires des Trois-Chêne, en vue d'examiner dans quelle mesure des synergies et un rapprochement pouvaient être envisagés entre ces dernières.

A l'issue de cette séance, des courriers ont été adressé à MM. David Gysler et Jérôme Fellay, respectivement inspecteur cantonal du Feu et directeur général de la Sécurité civile, afin d'inviter ces derniers à participer à une nouvelle séance de concertation prévue le 11 décembre prochain à Thônex.

Etat civil

Les magistrats de l'arrondissement d'État civil Chêne-Bougeries-Voirons se sont réunis, le 19 septembre et le 8 octobre, afin d'examiner, puis d'avaliser le projet de budget 2014 du Groupement.

À cet égard, le Conseil administratif avait décidé de retirer d'une version remaniée dudit projet de budget, les diverses dépenses d'investissement qui figuraient préalablement, sous rubrique 10.0800, ainsi qu'un montant de CHF 57'600.– correspondant au loyer des surfaces mises à disposition dans la Villa Sismondi.

Le coût de fonctionnement par habitant de l'arrondissement s'élève dorénavant à CHF 12.76, soit un montant qui s'inscrit, désormais, dans la moyenne cantonale.

La méthodologie retenue et agréée, concernant la nouvelle clé de répartition intercommunale des coûts de fonctionnement et d'investissement au sein de l'arrondissement, a fait l'objet d'un accord de principe par les magistrats de nos trois communes partenaires, et devrait faire l'objet d'une lettre d'intention confirmant cet engagement jusqu'à l'horizon de la fin de la prochaine législature.

En effet, il faut savoir que nous sommes en partenariat dans le cadre de cet arrondissement d'État civil Chêne-Bougeries - Voirons et que nous tenons beaucoup à continuer de travailler avec les 3 communes concernées. C'est pourquoi nous avons consenti à revoir notre modèle de financement, en échange de quoi, nous avons obtenu le soutien de nos partenaires pour défendre l'existence de l'arrondissement d'état civil, et ceci jusqu'à échéance de la prochaine législature, soit jusqu'en 2020.

Territoire

Grand Projet Chêne-Bourg – Chêne-Bougeries

Donnant suite à une demande de la commune, M. François Longchamp, conseiller d'État en charge du Département de l'urbanisme (DU), viendra présenter les tenants et aboutissants du Grand Projet, lors de la prochaine séance de la commission Territoire, prévue le 4 novembre, laquelle sera, pour l'occasion, élargie à l'ensemble des membres du Conseil municipal.

À cette occasion, M. Longchamp fera le point sur l'état d'avancement des études en cours, sur la suite du processus, ainsi que sur son articulation avec les différentes planifications en cours, ceci tant au niveau cantonal que communal, c'est-à-dire notre plan directeur communal, dont la version adoptée par votre Conseil avait été mise en suspens par le Conseil d'État.

Par ailleurs, le département prépare actuellement une deuxième table ronde relative au Grand Projet.

Cette dernière aura lieu le 2 décembre, dès 18 h 00, à la salle communale Jean-Jacques Gautier, en lieu et place de la séance de la commission Territoire prévue à cette même date puisque tous ses membres sont invités à y participer.

Au niveau communal, les associations suivantes seront conviées par le Département :

- l'"ARPICO », soit l'association des copropriétaires de l'avenue des Arpillières;
- l'association du chemin du Mont-Blanc;
- l'association du chemin des Voirons;
- le groupement du chemin des Grangettes;
- l'association Seymaz Rivière;
- et l'association Pro Ermitage.

Comme vous le savez d'ailleurs déjà, la séance de la **commission Territoire du 7 octobre** n'a pas eu lieu, compte tenu du fait que le DU a souhaité regrouper la présentation du Grand Projet et la problématique des différentes planifications en cours – Plan directeur cantonal et Plan directeur communal en une seule séance, à savoir celle prévue le 4 novembre. C'est donc à la demande expresse du Département que tous ces points ont été regroupés dans la séance du 4 novembre.

Pour mémoire, rappelons que votre Conseil a adopté, en juin 2013, dans le cadre de la procédure d'approbation du Plan directeur cantonal, une résolution reprenant notamment un certain nombre de remarques au sujet du Plan directeur cantonal.

Suite aux différents contacts ayant eu lieu avec le Département, il s'agit maintenant de pouvoir disposer d'un instrument de planification réactualisé, la commune souhaitant aller de l'avant dans ce dossier.

Après entretien, le 26 septembre, avec Maître Patrick Malek-Asghar, conseil de la commune dans le cadre de ce dossier, et suite à la résolution que votre Conseil a voté lors de sa précédente séance ordinaire du 12 septembre, le Conseil administratif a décidé de former recours contre l'arrêté du Conseil d'État du 4 septembre 2013, rejetant l'opposition de la commune contre le PLQ N° 29736-511, situé au chemin Challandin et ceci sous ma seule responsabilité.

Enfin, dans les « divers », le Conseil administratif a reçu un courrier, daté 10 courant, de Maître Meike Hadenfeldt Legendre, mandataire, concernant la constitution de servitudes sur et à côté du chemin Python.

Diverses observations ont été formulées quant à ce projet d'acte, lequel sera signé, le moment venu, par mes collègues, ceci, bien évidemment, après le vote par votre Conseil d'une délibération y relative.

Le président remercie M. Karr, et passe la parole à M. Locher, conseiller administratif.

M. Locher souhaite d'abord donner réponse aux diverses questions posées par Mme Hochuli lors de la précédente séance du Conseil municipal du 12 septembre. Afin de dissiper l'impression de flou qui, au demeurant, n'a aucune raison d'être dans la mesure où l'ensemble des rubriques du projet de budget communal 2014 ont été présentées aux diverses commissions dont elles relèvent, tout au long du mois écoulé, il a été procédé à une extraction des postes budgétaires de nature 318. Je vous propose que cette dernière – il serait fastidieux de la lire maintenant – soit annexée au procès-verbal de la séance du Conseil de ce jour. Cela étant, il convient encore de préciser que des observations détaillées concernant plusieurs rubriques de la nature 318 figurent dans le projet de budget communal 2014 qui vous a été remis préalablement à la séance des Commissions Réunies du 1^{er} courant.

Concernant la polémique stérile relative à une écriture passée sous rubrique 09.0000.318.04 dans les comptes communaux 2012, il convient de vous signaler que l'organe de révision desdits comptes nous avait demandé d'obtenir un état de situation des litiges en cours engagés contre la commune au 31 décembre 2012. Donnant suite à cette demande, les divers conseils de la commune avaient répondu en listant les cas en cours et les risques encourus à la fin de la période sous revue. Sur cette base, il a été décidé d'enregistrer une provision de CHF 206'800.- débitée du compte 09.0000.318.04, intitulée « Honoraires mandataires spécialisés » afin que les comptes

annuels prennent en compte le risque encouru par la commune. Cette provision couvre les coûts estimés de toutes les procédures ouvertes devant les tribunaux. Ce coût a été déterminé de manière globale, sans répartition entre les différentes natures telles que traitements, charges sociales, frais de procédures, honoraires d'avocats, et fonctions, telles qu'administration ou autres services. Pour cette raison, l'organe de révision n'a pas émis de remarque sur le fait que la contrepartie de cette provision était enregistrée dans une nature de charges 318 dans la fonction 09 « Divers non ventilés » dans la classification fonctionnelle du plan comptable des communes genevoises, ceci bien qu'il était probable qu'une partie des coûts ne concernait pas uniquement des prestations de tiers. À l'issue des procédures en cours, la commune dissoudra cette provision dans le compte 09.0000.318.04 et imputera alors les coûts effectifs selon les natures de charges et fonctions concernées. Toutefois, soyez rassurée, vous n'êtes pas sans savoir que la Cour des comptes a été interpellée à ce sujet. Je ne manquerai pas de vous informer des suites qu'elle donnera à cette dénonciation.

Concernant la problématique du plan desdits investissements, le tableau des investissements revêt un caractère purement intentionnel. Il ne fait pas partie en tant que tel du projet de budget communal que vous êtes appelée à voter. Ce plan a été profondément revu puisque le projet de budget 2014 fait état d'investissements projetés à hauteur de CHF 11 millions environ. Je ne comprends pas bien votre interrogation puisque cette projection s'inscrit dans le cadre des recommandations que vos groupes, Verts'libéraux, socialistes, MCG et Verts ont souhaité dans la deuxième déclaration commune du 15 décembre 2011 laquelle mentionnait dans son annexe qu'il convenait de différer, pour revoir le montant de nouveaux investissements. Les rédacteurs de cette deuxième déclaration seront sans doute plus à même de vous expliquer ces mécanismes.

Concernant l'administration, le suivi des recommandations formulées par la Cour des comptes lors de son récent audit, de nos principaux processus RH, le Conseil administratif a adopté, lors de sa séance du 19 septembre, une directive relative à la gestion des caisses, laquelle est entrée en vigueur le 23 septembre. Cette directive s'inscrit dans la mise en place progressive de notre système de contrôle interne. Le Conseil administratif a également entériné, lors de cette même séance du 19 septembre, une directive relative à l'utilisation des véhicules communaux. Cette directive qui restreint fortement certaines possibilités offertes par le passé aux collaborateurs communaux est entrée en vigueur le 1^{er} courant.

Également dans le suivi des recommandations de la Cour des comptes, le Conseil administratif a adopté, lors de sa séance du 26 septembre, une directive relative à l'octroi d'avances sur salaire et prêts, laquelle est en vigueur depuis le 1^{er} courant et a bien évidemment été communiquée à l'ensemble du personnel communal. Avec cette directive, les avantages accordés par le passé aux employés communaux sont mieux cadrés, voire impossibles.

Le Conseil administratif a encore adopté, lors de sa séance de ce jour, un projet de règlement concernant ses frais de représentation ainsi qu'une directive relative aux débours et remboursements de frais au personnel.

Pour conclure, citons encore l'adoption par notre Conseil d'une procédure relative aux factures émises et au contentieux qui s'inscrit quant à elle également dans le processus de mise en œuvre de notre système de contrôle interne.

Le Conseil administratif a enfin adopté les nouveaux tarifs de location concernant l'Espace Nouveau Vallon, lesquels sont appliqués depuis le 1^{er} courant étant précisé qu'il s'agissait avant tout de simplifier le calcul du coût de location finale des divers espaces occupés, subséquemment que l'incidence purement financière de cette nouvelle tarification sera minime.

Bâtiments et Infrastructures

Un courrier a été envoyé, le 9 septembre 2013, à M. Vincent Delabrière, directeur à la Direction des plans d'affectation et requêtes du Département de l'urbanisme (DU), afin de lui indiquer que la commune ne prévoyait pas de réaliser des travaux d'équipement en lien avec le PLQ N° 29484-511, situé au chemin de Grange-Canal.

L'ordre du jour de la prochaine séance de la commission Bâtiments et Infrastructures, qui aura lieu lundi prochain 14 octobre, sera particulièrement chargé puisque des représentants du bureau d'architecture ATBA viendront présenter les résultats de leur étude relative à la rénovation de l'enveloppe du bâtiment scolaire de la Gradelle, et que, par ailleurs, les commissaires seront appelés à préaviser deux crédits d'investissement, l'un relatif au projet de rénovation des locaux mis à disposition de la garderie « Le Petit Manège » à l'avenue des Cavaliers, et l'autre relatif au projet d'assainissement et de rénovation partielle du bâtiment de la mairie. Une demande de crédit d'étude concernant le développement du site de l'école de Conches en vue de son agrandissement n'a pas été retenue à l'ordre du jour par le président de la commission. Cette demande sera donc présentée aux commissaires en principe le mois prochain.

Par ailleurs, les membres de la commission Bâtiments et Infrastructures seront également saisis prochainement, d'un projet d'aménagement routier sur les chemins de la Paumière et des Bougeries, ceci sur la base d'un accord de principe d'ores et déjà délivré par la DGM.

Divers

Les « vitrages » des abribus ne résistant pas aux dégradations et leur surface, après nettoyage, demeurant mate, le Conseil administratif a décidé de les remplacer très prochainement à titre d'essai, par du verre sécurisé, ceci dans une première phase, sur les structures situées le long de la route de Chêne.

Pour le surplus, des contacts ont à nouveau été pris avec les services cantonaux concernés, afin d'obtenir que la berne de l'arrêt TPG « Grangettes », fortement endommagée il y a plusieurs mois déjà, soit réparée dans les meilleurs délais.

Enfin, en réponse à la demande de M. Favarger lors de la dernière séance de votre Conseil, qui s'étonnait de la mise ne place d'un tapis de gravier au chemin du Villaret, je lui confirme que nos services ont répondu ainsi à la demande de riverains dudit chemin.

Personnel

Le Conseil administratif a reçu, le 3 courant, un courrier de Mme Mireille Genolin, patrouilleuse scolaire, annonçant sa démission.

En conséquence, Mme Brigitte Bonda et M. Claude Pittet se sont vus proposer un contrat d'auxiliaires fixes, pour une durée indéterminée, à partir du 1^{er} novembre.

Concernant la procédure de recrutement d'un nouvel architecte en charge de la qualité urbaine et de la biodiversité, suite à la démission de M. Philippe Ruegg, actuel titulaire, il convient de relever que 31 dossiers ont été reçus en mairie dans les délais impartis.

Mon collègue s'est d'ailleurs entretenu, hier 9 courant, ainsi qu'aujourd'hui-même, avec 4 candidats, ceci dans le cadre d'un premier entretien de recrutement.

Une rencontre a eu lieu, lundi 7, avec l'ensemble des membres de la Commission du personnel afin de discuter, plus avant, des projets de statuts et de règlement d'application de ladite commission, que ses membres avaient rédigés et transmis au Conseil administratif.

À cette occasion, un projet de règlement du personnel communal leur a été remis, projet qui précise le rôle attendu, par le Conseil administratif, de la Commission du personnel.

Enfin, en complément à mes communications du 12 septembre dernier concernant les horaires de fermeture de fin d'année des services communaux, en dehors des jours de congé officiels, sachez que notre Police municipale sera en service selon les horaires habituels.

4) Présentation du projet de budget communal 2014

Le président passe la parole à M. Locher pour présenter le sujet.

Présentation

M. Locher souligne en premier lieu que le projet de budget 2014 a subi de très légères modifications par rapport au document qui a été présenté en séance des Commissions Réunies le 1^{er} octobre. Se rapportant aux communications de M. Karr, ces dernières font suite en particulier à la séance des magistrats de l'arrondissement d'état-civil.

Lignes directrices

Les principales lignes directrices de ce projet de budget 2014 sont d'une part la rigueur, d'autre part, la transparence. Les charges sont budgétées à CHF 34'971'565.–, pour des revenus de CHF 35'004'854.–, ce qui amène à un excédent de revenus de CHF 33'289.–.

Evolution des charges et revenus

M. Locher note au préalable une relative stabilité.

- Les charges progressent dans l'ensemble de CHF 1'739'900.–. Elles comprennent, d'une part, des traitements du personnel qui augmentent de CHF 442'300.– ce qui correspond à la création d'un poste supplémentaire d'agent de Police municipale, d'un poste dévolu au service des parcs et promenades ainsi que d'un poste à temps partiel pour le service RH. D'autre part, les charges incluent 0.5 % de renchérissement ainsi que des ajustements liés à l'entrée en vigueur à partir du 1^{er} janvier prochain du nouveau Plan de la CAP. Les charges fiscales augmentent également de CHF 843'900.–. Il s'agit là d'une répercussion de la nouvelle péréquation financière intercommunale. Les amortissements du patrimoine administratif progressent très légèrement étant précisé que le tableau des investissements est maintenant parfaitement à jour. L'entretien des bâtiments communaux et des routes enregistre une progression de CHF 532'300.–, plus exactement de CHF 442'300.– puisqu'un montant de CHF 90'000.– correspond à un transfert de charges pour l'éclairage public qui, précédemment, se trouvait sous nature 312.
- Les recettes fiscales s'élèvent quant à elles à CHF 28'392'400 soit une augmentation de 5.08 %. Les revenus des biens, c'est-à-dire le rendement sur les capitaux, les créances du patrimoine financier et les immeubles diminuent pour leur part de 5.95 %, pour se fixer à CHF 4'117'000.–. Les revenus divers, les émoluments, les redevances et l'utilisation de dédommagements des tiers augmentent de 18.83 %, pour s'élever à CHF 790'570.–. Enfin, les dédommagements de collectivités publiques ne présentent aucun écart dans ce budget, soit 0 % pour rester stables à CHF 320'000.–.

Estimations fiscales / valeur du centime additionnel

Elles ont été reprises selon les estimations délivrées par l'administration fiscale en juillet 2013 avec un centime additionnel qui évolue, pour les personnes physiques, à CHF 768'083.– et qui diminue, pour les personnes morales, à CHF 41'294.– (la répercussion est marginale). L'évolution de la valeur du centime additionnel pour les personnes physiques reste stable. En lissant la courbe, on constate que la progression est linéaire. Il en est de même pour l'évolution de la valeur du centime additionnel pour les personnes morales. Là également, lorsqu'on pondère sur plusieurs années, la courbe devient beaucoup plus rectiligne étant rappelé que les bonnes et moins bonnes années sont liées au mode de perception.

Les charges par fonction

M. Locher tient à rappeler que le libellé correspond à des points extrêmement disparates, selon le plan comptable. À cet égard, il souhaiterait éviter les déclarations faites en 2011 où d'aucuns ont mis dans la « Culture » beaucoup de choses qui ne devaient pas y figurer dans les faits, alors qu'on en omettait d'autres. À noter que le revenu par fonction, par rapport aux années précédentes, reste également stable.

Tableau des investissements de 2006 jusqu'au budget 2014

M. Locher observe que les investissements par domaine sont désormais sous une forme peut-être un peu plus lisible. Dans le détail, on trouve dans les principaux investissements prévus le séparatif de Jean-Jacques Rigaud, 2^{ème} tronçon, le collecteur le long du CEVA, entre Grange-Falquet et la Seymaz avec son bassin de rétention; l'assainissement de la propriété communale dans le périmètre du PLQ J.- J. Rigaud, les aménagements des espaces publics dans le même PLQ ; la recapitalisation du patrimoine végétal communal; la mise en séparatif du collecteur de la rue de Chêne-Bougeries et du bassin de rétention avec le réaménagement du village à la suite du MEP; la zone 30 de Conches de l'autre côté de la route de Florissant ainsi que la mise en séparatif du collecteur du chemin des Arpillières.

Pour terminer, M. Locher rappelle le planning des travaux du Conseil municipal : la prochaine commission Finances prévue le 28 octobre avec pour point à l'ordre du jour son préavis à l'intention du Conseil municipal, lequel se prononcera le 14 novembre, date où il conviendra de se prononcer sur le projet de budget communal 2014.

Le président remercie le Conseiller administratif et ouvre la discussion.

Discussion

Mme Hochuli souhaiterait savoir si l'administration communale dispose déjà des comptes de pertes et profits datés du 31 août 2013 avec une projection au 31 décembre 2013. Cela serait utile pour pouvoir apprécier et faire la comparaison avec le budget.

M. Locher rappelle que la perception de l'impôt n'est pas comparable à un salaire qui tombe en fin de mois. Il ne dispose donc pas des comptes de pertes et profits à ce stade. Quant aux charges, elles sont parfaitement maîtrisées.

Mme Hochuli insiste sur le fait de pouvoir disposer de la situation des charges. Elle a cru entendre M Locher dire que c'était actuellement possible et qu'elle pourrait être mise à disposition.

M. Locher explique que le contrôle des dépenses communales s'effectue à travers la maîtrise des charges, ce qui permet d'arriver à la fin de l'année avec un minimum de crédits complémentaires utilisés. Il rappelle que l'objectif consiste à limiter les dépenses dans le cadre du budget.

Mme Hochuli trouve qu'il serait néanmoins intéressant de pouvoir faire une projection à la fin de l'année avec le budget à venir. On le fait d'ailleurs dans d'autres entités.

M. Locher déclare l'impossibilité de pouvoir communiquer de tels chiffres dans les communes au jour d'aujourd'hui.

Mme Hochuli remarque la reprise de CHF 800'000.– effectuée sur un immeuble locatif, ce qui a permis au budget de ne pas être déficitaire. Elle demande à quel montant s'élève la réserve et pendant combien de temps cette réserve servira à équilibrer le budget de fonctionnement. Elle estime pour sa part qu'on ne peut pas continuer ainsi.

M. Locher affirme suivre au plus près les recommandations y afférentes émises par les organes de révision. Par conséquent, la demande d'un crédit d'étude a été annoncée afin d'évaluer correctement le niveau des provisions à conserver dans le fonds de rénovation des immeubles du patrimoine financier. Actuellement, les réserves se montent à plus de CHF 10 millions, ce qui représente une marge excessive par rapport à la réalité.

Mme Hochuli se demande si là également on ne se facilite pas la tâche. On fait des « reprises » de provisions mais on ne fait pas d'efforts afin de compresser les charges.

M. Locher rétorque que précisément des efforts ont été faits afin de compresser lesdites charges.

Mme Hochuli s'étonne alors d'une augmentation de 5 % de ces dernières !

Le président rappelle le souhait de limiter les interventions à des questions de compréhension concernant le budget présenté et reporte le débat de fonds à plus tard. Il donne ensuite la parole à M. Spinelli.

M. Spinelli a des questions par rapport à l'augmentation des charges de personnel s'élevant à CHF 442'000.–. Il demande si cette augmentation correspond bien à l'ajout de deux postes et demi.

M. Locher répond par l'affirmative en précisant que ce montant englobe également les annuités ainsi que le renchérissement projeté.

Mme Sobanek désire comprendre à quel moment les conseillers municipaux peuvent faire des remarques sur l'ensemble du budget. Elle observe que la manière de procéder est quelque peu celle du paléontologue qui examine de petits os; chacun aura reçu dans la commission qui le concerne un petit bout de budget – très transparent, il faut le dire – mais l'ensemble du budget ayant été communiqué en séance des Commissions Réunies, chacun a dû ensuite, à l'instar du paléontologue, reconstituer la « bête ». Les années précédentes, des propositions avaient pu être faites lors de ladite séance des Commissions Réunies. Mme Sobanek rappelle que par le passé des annuités n'avaient pas été versées au personnel communal. Visiblement, le projet de budget 2014 est excédentaire. Donc, à titre de compensation, Mme Sobanek fait la proposition de verser au moins une allocation unique d'un certain montant. Elle rappelle que si le personnel n'a pas « touché » pendant une année son annuité, il ne la ratraperait plus jamais. Il en sera donc privé jusqu'à la retraite. Ainsi, si les finances sont à nouveau au beau fixe, Mme Sobanek trouverait normal d'équilibrer la situation. Elle réitère dès lors sa question : à quel moment peut-on faire une telle proposition ?

M. Locher rappelle que les déclarations de Mme Sobanek en 2011 ont été suivies à la lettre puisque le processus actuel consiste désormais à passer devant les commissions avant de présenter le budget en tant que tel. Par conséquent, le Conseil administratif a effectué son travail qui consistait à compiler le budget en vue de le présenter en séance des Commissions Réunies. M. Locher remarque que même après avoir suivi la volonté de Mme Sobanek, celle-ci reste insatisfaite par rapport au processus. Il rappelle que Mme Sobanek avait activement participé au budget 2012, qui avait vu la diminution des annuités du personnel malgré le fait que les comptes étaient équilibrés et que le budget reflétait parfaitement la réalité au vu de la correspondance entre l'excédent des revenus et les diminutions demandées au préalable. M. Locher demande que les différents groupes se mettent d'accord en leur propre sein afin d'éviter tout langage discordant.

Mme Sobanek ne souhaite pas s'attarder sur une déclaration passée et préfère se concentrer sur la mise en pratique de propositions concrètes. Elle dénonce à son égard un procès d'intention de la part de M. Locher. Sa requête actuelle porte sur une vue d'ensemble du budget 2014 et sur le processus permettant de formuler des propositions par rapport à ce dernier. Elle demande donc à M. Locher de laisser le passé où il est et désire qu'un travail commun s'effectue entre toutes les parties dans les années à venir.

Le président relaie la demande de Mme Sobanek de savoir à quel moment les propositions concernant le budget peuvent être déposées.

M. Locher rappelle que des propositions pouvaient déjà être déposées en commission Finances et en séance des Commissions Réunies. Ensuite, des changements peuvent être apportés jusqu'au 15 novembre au plus tard, ultime délai légal d'adoption du budget. M. Locher souligne que le projet de budget 2014 a été présenté de manière formelle selon les dispositions légales en vigueur et que le processus d'élaboration du budget a respecté les demandes formulées préalablement. M. Locher ne voit pas ce qu'il peut faire de plus cette année et il précise bien qu'il ne s'agit pas de mauvaise volonté de sa part.

Mme Sobanek déclare qu'il convient avant tout de faire un trait sur le passé et que le Conseil administratif devra tenir compte des remarques formulées par le Conseil municipal lors de l'élaboration du budget de l'année prochaine.

Le président demande s'il y a d'autres questions et cède la parole à M. Le Guern.

M. Le Guern souhaiterait savoir si la séance du jour est uniquement destinée à pouvoir poser des questions de compréhension concernant le budget présenté ou si on peut donner un avis. Il insiste pour sa part sur l'importance pour le Conseil administratif de prendre en compte les remarques des conseillers municipaux afin d'éviter des situations de blocage qui sont préjudiciables à l'ensemble du fonctionnement du Conseil municipal. M. Le Guern note un manque d'échange manifeste au cours des trois dernières séances. Comme il l'a dit, l'élaboration d'un budget est un processus itératif. Une proposition est faite, certains diront qu'il est mieux de diminuer telle ou telle partie et il convient d'en discuter. Dans le cas d'espèce, il s'agit d'une présentation qui donne des chiffres d'évolution par rapport au budget 2013 lequel est très nettement au-dessus du réel de 2012. Mme Hochuli a d'ailleurs dit à juste titre qu'il serait bon de savoir si le budget 2013 était réellement en relation avec les possibilités financières de la commune, actuellement, on ne le sait pas. M. Le Guern compare donc le budget 2014 au réel de 2012 et il s'aperçoit d'évolutions absolument énormes : une augmentation de 13 % par rapport au réel de 2012 dans les charges.

Le président demande à M. Le Guern s'il a des questions précises à poser au Conseil administratif, voire des suggestions à émettre.

M. Le Guern fait deux remarques. La première remarque est de caractère formel. Elle concerne le budget qui a été discuté pendant la dernière séance de la commission Culture et qui s'élève à CHF 686'000.–, ce qui représente une augmentation de 0.6 % par rapport au réel de 2012. Quand il revoit le budget global présenté dans la section 3 et qui représente CHF 6'500'000.–, il s'interroge sur les variations salariales importantes qui ne se rapportent pas uniquement au budget de la culture. Il note une augmentation de 13.9 % dans la section 3 qui est bien plus conséquente que l'augmentation de 0.6 % abordée lors de la commission culture, d'où l'intérêt de discuter les chiffres globaux, comme l'a dit Mme Sobanek. La deuxième remarque concerne le fond et plus particulièrement le problème du global des charges. Il lui semble normal de pouvoir s'appuyer non pas sur ce qui a été budgété l'année précédente, mais sur des éléments concrets comme l'inflation qui est estimée par les

experts à 0.3 % pour 2014, l'évolution de la population qui est de 2.5 % par année sur le territoire de la commune de Chêne-Bougeries et l'évolution des recettes fiscales effectives, ces dernières restant stables. Sur la base de ces éléments, M. Le Guern évaluerait l'augmentation du budget à 2 % voire à 4 % par rapport au réel de 2012. Il constate donc une augmentation des charges de 11.7 % qui est, entre autres, masquée par des reprises de provision. Il note aussi que le détail de la section 2 concernant la prévention et la sécurité montre une augmentation de 41.6 % par rapport à 2012; l'augmentation du budget de la Police municipale est de 67 %. S'agissant de la section culture et loisirs, l'augmentation est de 13.9 %, soit près de CHF 800'00.–. Ces exemples lui font dire qu'il existe un manque d'approche globale du budget, ce qui l'amène à exprimer des réserves par rapport à ce qui est présenté.

Le président demande s'il y a des réponses à apporter à ces remarques.

M. Locher observe qu'il ne s'agit pas véritablement de questions, mais de déclarations sur la manière d'élaborer un budget communal. Il n'a donc pas de réponses à apporter ce soir.

Mme Hochuli reformule sa question par rapport au montant de la réserve et demande à nouveau pendant combien d'années celle-ci continuera à être utilisée pour équilibrer le budget de fonctionnement.

M. Locher rappelle qu'il a déjà répondu à cette question, à savoir que le montant de la réserve s'élève à plus de CHF 10 millions. Par ailleurs, il a également fait l'annonce de la demande d'un crédit d'étude afin d'évaluer plus précisément le montant adéquat qui devrait être inscrit dans le fonds de rénovation puis de prévoir sa dissolution progressive selon les recommandations répétées de l'organe de révision.

Mme Hochuli observe que M. Locher parle des réserves concernant les immeubles. Il y en a certainement d'autres.

M. Locher rétorque qu'il fait allusion aux réserves qui sont inscrites dans le budget présenté.

Mme Sobanek fait part d'une certaine incompréhension par rapport au processus d'élaboration du budget. Elle souligne l'importance pour son groupe de disposer à la fois d'une vision d'ensemble claire et de la possibilité de faire des propositions. Mme Sobanek n'a pas pensé que la dernière séance des Commissions Réunies constituait l'unique occasion d'en formuler.

M. Locher s'inscrit en faux contre ces propos. Il a été étonné que, lors de ladite séance des Commissions Réunies, aucune proposition n'ait été faite. Il souligne que le processus a toujours été le même. La seule différence cette année est le fait d'être passé devant les commissions respectives avant la présentation en séance plénière du Conseil municipal. M. Locher souhaite rappeler que le budget communal est d'une grande complexité – c'est d'ailleurs pour cela que le Conseil administratif est obligé

de s'appuyer sur des personnes dont c'est le métier. Il ne doute pas de la compétence de M. Le Guern, mais il faut être conscient de cette complexité impressionnante. Et, pour compliquer les choses, il faut encore tenir compte du plan comptable que M. Locher, pour sa part, ne trouve pas particulièrement logique du point de vue d'un béotien même s'il est logique d'un point de vue comptable. Le budget concerne le fonctionnement complet d'une collectivité publique. Une grande partie des charges communales découlent directement de processus sur lesquels la commune n'a grande influence. Les discussions ce soir sur le processus d'élaboration budgétaire, lequel n'a pas été remis en question avant le 10 octobre, date de présentation formelle au Conseil municipal conformément aux obligations légales, mettent en péril le fonctionnement de la commune.

M. Locher rappelle également que les budgets présentés lors des dernières législatures n'ont jamais conduit à des déficits catastrophiques. La commune n'a pas de dettes. Le Conseil administratif a, selon les recommandations des conseillers municipaux, repris rigoureusement tant les recommandations de l'administration fiscale cantonale concernant la valeur du centime que les recommandations de l'organe de révision de la commune, organe indépendant de cette dernière. Les conseillers municipaux peuvent continuer à souhaiter tout modifier, mais M. Locher souligne encore une fois que, derrière ce budget, se trouve une collectivité publique qui doit pouvoir fonctionner. Pour sa part, il relève que le Conseil administratif fait au Conseil municipal une proposition de budget, comme prévu dans le cadre des institutions communales. Ce budget n'a rien de scandaleux. Ce budget est équilibré. Il ne devrait pas conduire à une faillite du système. Il englobe passablement de points novateurs. M. Locher pense qu'il faudra effectivement avoir cette discussion lors d'une prochaine rencontre.

A titre personnel, le président n'a pas entendu quiconque mettre en doute quoi que ce soit. Il entend plutôt des conseillers municipaux qui cherchent à comprendre ce qu'on leur présente. De plus, il n'a aucun souvenir de la moindre présentation lors de la séance des Commissions Réunies. Pour lui, c'est la première fois que le budget est présenté aux conseillers municipaux, dans ses grandes lignes.

M. Spinelli remarque que le processus d'élaboration du budget a évolué et n'est plus le même qu'il y a cinq ans. Pour sa part, il pense qu'à l'heure actuelle, le processus est meilleur qu'autrefois et que l'intérêt du Conseil municipal pour le budget s'est considérablement accru. Il voit plutôt d'un bon œil que les rubriques soient bien plus détaillées qu'auparavant. En revanche, si ce processus a évolué, il n'en est peut-être pas encore à un stade parfait. Peut-être une étape manque-t-elle, une étape moins précise que l'analyse rubrique par rubrique, une étape relative aux grandes lignes directrices qui devrait, si possible, intervenir plus en amont. Lorsque M. Locher mentionne des augmentations très importantes dans certains domaines, pourquoi pas ? Mais derrière ces augmentations budgétaires, il y a une politique, des choix. M. Spinelli a l'impression que le budget que les conseillers municipaux reçoivent est plutôt une conséquence. On leur dit : « voilà, il se trouve que tel montant a été inscrit sous telle rubrique » On n'a pas nécessairement le sentiment que derrière ce budget se trouve une politique raisonnée et à laquelle le Conseil municipal aurait participé.

Consacrer plus de moyens financiers à un secteur, plutôt qu'à un autre, relève d'un choix politique. Et c'est peut-être une étape qui manque et qui devrait précéder l'analyse détaillée en commission. Quand les conseillers municipaux se retrouvent devant des tableaux, avec des + CHF 1'000.– ou - CHF 1'000.–, il leur manque un objectif. Il est en effet très difficile de savoir si CHF 5'000.– est un montant suffisant pour acquérir les produits de nettoyage d'une école durant une année. En revanche, si le Conseil municipal décidait d'objectifs d'une manière consensuelle, il serait peut-être plus constructif ensuite d'analyser les différentes rubriques budgétaires, pour déterminer de quelle manière il faut soit se serrer la ceinture soit, au contraire, débloquer plus de fonds dans un domaine ou un autre.

M. Favarger reste sur sa faim pour ce qui est du processus d'examen du budget, qu'il qualifierait de « saucissonné » dans les différentes commissions. Cette manière de faire aurait été parfaite si les membres d'une même mouvance politique qui siègent dans les différentes commissions avaient eu le temps de se concerter, de sorte qu'ils accordent leurs violons. Mais il aurait fallu plusieurs jours pour ce faire. Il regrette que, lors de la dernière séance des Commissions Réunies, le document relatif aux observations n'ait pas repris les réponses données aux questions posées durant les séances de commissions. En effet, pour beaucoup de points, des questions auraient pu être posées lors de la séance des Commissions Réunies. Les conseillers municipaux ne l'ont pas fait parce qu'il était possible que ces questions avaient déjà été posées dans les séances de commissions mais, par manque de communication entre eux-mêmes dû au saucissonnage du processus, ils n'en avaient pas connaissance. Le processus suivi cette année a permis de gagner beaucoup de temps puisque la dernière séance de Commissions Réunies a été expédiée en un rien de temps. Cependant, d'un autre côté, M. Favarger regrette que les conseillers municipaux n'aient pas pu avoir, tous ensemble, une discussion approfondie sur certains sujets. Comme l'a dit M. Le Guern, effectivement, quand ils traitent les sujets tous ensemble, des questions sont souvent posées par des conseillers municipaux sur des points relevant de commissions dont ils ne sont pas membres. Il est dommage de ne pas avoir eu un moment pour travailler aussi de cette manière.

M. Pictet abonde dans le sens de M. Favarger. L'étude commission par commission lui paraît excellente, mais les conseillers municipaux ne disposent pas ensuite de l'agrégat des questions posées et des réponses données lors des différentes séances de commissions. Effectivement, il manque peut-être une étape, avant la présentation du budget au Conseil municipal, étape qui pourrait donner lieu à un débat ou, en tout cas, à des questions.

Selon M. Fassbind, il y a autant de façons d'élaborer un budget que de personnes sur cette terre. Quand on présente un budget aux conseillers municipaux, il appartient à ces derniers d'aller creuser la matière. M. Le Guern l'a fait et il a trouvé de nombreuses informations, il a trouvé de quoi alimenter sa réflexion même si le budget aurait pu être présenté différemment. M. Fassbind considère que les conseillers municipaux devraient passer plus de temps à essayer de comprendre le budget qu'à essayer de déterminer comment celui-ci pourrait être plus facilement compris. Quelle

que soit sa présentation retenue, un budget sera toujours complexe. Pour sa part, M. Fassbind a trouvé beaucoup d'informations dans le budget présenté, mais il a dû s'y plonger. On ne peut pas simplement feuilleter le budget pour le comprendre.

M. Fassbind rappelle ensuite que, selon la LAC, le rôle du Conseil municipal consiste uniquement à approuver le budget et non à l'élaborer. On entend ici beaucoup de remarques sur la façon d'élaborer le budget. Mais le Conseil municipal doit adopter le budget, lequel est élaboré par les services de la commune et le Conseil administratif. Les conseillers municipaux consacrent sept ou huit séances à l'examen du budget, contrairement à une entreprise dont le processus budgétaire dure des mois, avec des réunions pendant des journées entières. Pour M. Fassbind, le rôle des conseillers municipaux consiste donc à examiner si le budget a été réalisé correctement et à l'approuver. Il ne s'agit pas de le remettre intégralement en cause. Il est vrai que, dans le budget, il y a beaucoup de choix politiques, dont en tout cas une partie a été présentée. La discussion voulue par certains aura lieu lors de la séance du Conseil municipal sur le vote du budget, mais surtout dans les séances de commissions. En effet, M. Fassbind pense que les conseillers municipaux feraient mieux de dépenser plus d'énergie à traiter des projets en séances de commissions qu'à discuter de CHF 5'000.– ou CHF 10'000.– inscrits au budget.

Pour le président, une grande partie des questions posées ce soir vont dans le sens d'obtenir une première vision globale des intentions politiques de l'exécutif et de la façon dont celles-ci se traduisent dans le budget.

M. Borda d'Agua a une question ponctuelle qui pourrait illustrer l'évolution qui s'est produite pendant les trois derniers exercices. Le Conseil municipal a demandé au Conseil administratif que le processus d'élaboration du budget soit plus clair. Effectivement, comme le mentionnait M. Le Guern à juste titre, les charges de culture et loisirs ont beaucoup augmenté. Mais si l'on analyse le budget en profondeur, on constate une augmentation aux rubriques 30 12 301, 303, 304 et 305 de CHF 115'350.– Ces CHF 115'350.– supplémentaires que l'on trouve dans ces lignes sont-ils en rapport avec la diminution de CHF 301'405.– que l'on trouve sous rubrique 05 00 301 intitulée « Traitements » à la page 2 du projet de budget ? Cela signifierait que ce montant a été transféré pour qu'il soit plus clair, dans la lecture du budget, qu'il s'agit du traitement d'un ou de plusieurs collaborateurs. Il est vrai qu'il faut se plonger dans le budget pour comprendre tous les changements qui ont eu lieu, changements qui sont liés à des redéfinitions de lignes qui ont été demandées par le Conseil municipal lors du vote des deux derniers budgets pour que le budget communal soit plus lisible.

Le président souscrit à la déclaration de M. Borda d'Agua. Des demandes pressantes ont été faites et un travail considérable a été accompli ces dernières années. Le budget a beaucoup gagné en clarté et en lisibilité. Il manque peut-être l'étape de la présentation des grandes intentions qui serait le faîte sur l'édifice et qui permettrait d'apprécier le travail fourni dans toute sa richesse.

M. Locher relève à son tour que de grands efforts de clarification ont été entrepris – il ne refera pas l'historique de la réassociation correcte des divers comptes. Il souligne ensuite, comme l'a rappelé le magistrat de la Cour des comptes, M. Zuin, qu'il n'y a pas de cogestion communale. Le rôle du Conseil administratif consiste à présenter un budget. C'est ce qui a été fait. Le budget a été élaboré en collaboration entre les trois magistrats, ainsi que les services de l'administration communale. Un certain nombre de conseillers municipaux souhaite visiblement une véritable cogestion. Étonnamment, ils sont soutenus par les plus anciens, qui ne l'ont jamais demandé lors des précédentes législatures. C'est regrettable, parce que le résultat est le suivant : un budget que, pour sa part, M. Locher considère comme excellent (et même s'il ne reprend pas toutes les visions politiques de l'ensemble des conseillers municipaux, il est présenté par des magistrats qui ont malgré tout une certaine représentativité) est considéré comme mauvais.

M. Karr s'adresse au président du Conseil municipal et au président de la commission Finances. Pour avoir été parmi les anciens – il a siégé douze ans au Conseil municipal – et avoir été membre de la commission Finances pendant longtemps, il proposerait pour l'année prochaine de commencer comme autrefois par la présentation du projet de budget au Conseil municipal, de procéder ensuite à un examen section par section dans les diverses commissions, de consolider le tout lors d'une séance de Commissions Réunies, qui permettrait de donner une vue d'ensemble, et enfin de laisser la commission Finances procéder aux modifications souhaitées ou nécessaires, avant que le budget ne revienne au Conseil municipal. Il a en effet l'impression que le travail d'examen qui a été fait jusqu'à ce jour a été réalisé avec un objectif macro sur des points microscopiques et qu'il manque une vue d'ensemble.

Sans vouloir s'immiscer dans les travaux du Conseil municipal, M. Locher suggère que, si les procès-verbaux étaient plus courts, voire décisionnels, les conseillers municipaux les liraient peut-être davantage et auraient plus de facilité à se faire une idée rapide des options prises dans le cadre des travaux consacrés au budget.

Le président relève que la question des procès-verbaux a déjà été évoquée, elle sera peut-être traitée à nouveau par le Conseil municipal. Néanmoins, il pense que rien ne remplace une présentation « en live », avec quelques questions posées et des réponses apportées directement. Il s'entretiendra avec M. Pictet de la proposition de M. Karr.

Mme Hochuli revient sur l'intervention de M. Fassbind. Bien sûr, le rôle des conseillers municipaux se borne à approuver le budget. Mais au moment d'approuver celui-ci, il faut le comprendre et savoir ce qu'il contient. Si Mme Hochuli ne comprend pas certains points et n'obtient pas de réponses satisfaisantes, elle ne peut pas l'approuver.

La parole n'étant plus demandée, le président remercie tous ceux qui ont participé à l'élaboration du budget, en particulier le Conseil administratif et l'administration.

5) Propositions du Conseil administratif

5.1 Centre sportif Sous-Moulin – renouvellement du revêtement des 5 courts de tennis : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 195'000.– TTC, soit 1/3 de CHF 585'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher, conseiller administratif, pour présenter le sujet.

M. Locher signale que, comme indiqué dans l'exposé des motifs, dans le cadre de l'entretien des infrastructures du Centre sportif Sous-Moulin, il est souhaitable de refaire le revêtement de cinq courts de tennis, en deux phases qui permettent d'assurer la continuité de l'utilisation, avec un revêtement qui a reçu l'aval de l'entier des spécialistes, dont, parmi les représentants de la commune de Chêne-Bougeries au Conseil du Centre sportif Sous-Moulin, M. Sapey. Il est prévu une participation financière de CHF 195'000.- par commune. Le bureau du Conseil du Centre sportif Sous-Moulin, puis le Conseil du Centre sportif Sous-Moulin, puis la commission Sports de la commune de Chêne-Bougeries et sa commission Finances ont tous préavisé favorablement ce projet, de mémoire à l'unanimité.

Le président passe la parole à M. Balmer, président de la commission Sports.

M. Balmer indique que la commission Sports du 16 septembre 2013 a préavisé favorablement ce crédit d'investissement, ceci à l'unanimité.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que, lors de sa séance du 23 septembre 2013, la commission Finances a préavisé à l'unanimité le crédit d'investissement relatif aux travaux de rénovation des cinq courts de tennis.

Le président ouvre la discussion.

M. Le Guern relève que les commissions ont été convoquées en urgence pour prendre des décisions. Or, il s'est aperçu, en examinant le budget, que l'investissement dont il est question était prévu en 2014. Il demande donc si ce projet a une urgence importante.

M. Locher rappelle qu'il faut une décision de la part des trois communes chênoises et qu'un délai référendaire d'un mois court pour chacune des délibérations. C'est seulement à l'échéance de ce délai que la commande peut être passée. Il se trouve que l'on est bientôt au mois de novembre. Par conséquent, le financement est effectivement prévu pour 2014.

La parole n'étant plus demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

**CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN – RENOUVELLEMENT DU REVÊTEMENT
DES 5 COURTS DE TENNIS : VOTE DU CRÉDIT D'INVESTISSEMENT ET
FINANCEMENT (CHF 195'000.– TTC, SOIT 1/3 DE CHF 585'000.– TTC)**

Vu les articles 30, al. 1, lettre e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu la nécessité de procéder à divers travaux de renouvellement du revêtement des 5 courts de tennis du CSSM,

vu le préavis favorable émis par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 11 septembre 2013,

vu le préavis favorable émis par la commission Sports lors de sa séance du 16 septembre 2013

vu le préavis favorable émis par 6 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 23 septembre 2013

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par 20 voix pour, soit à l'unanimité,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 195'000.– TTC (1/3 de CHF 585'000.– TTC), en vue de procéder aux travaux de renouvellement du revêtement des 5 courts de tennis du CSSM;
- de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 195'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.01.331 « Amortissements ordinaire du patrimoine administratif », de 2014 à 2023;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

5.2 Implantation d'un fitness en plein air dans le périmètre du CSSM : vote du crédit d'investissement et financement (CHF 31'000.– TTC, soit 1/3 de CHF 93'000.– TTC)

Le président passe la parole à M. Locher pour présenter le projet.

M. Locher signale que ce projet a fait l'unanimité et consiste à installer douze appareils de fitness sur six postes. Il précise que leur localisation définitive, bien que prévue le long de la patinoire, sera déterminée ultérieurement par les membres du Conseil du Centre sportif Sous-Moulin.

Le président passe la parole à M. Balmer, président de la commission Sports.

M. Balmer indique que, lors de sa séance du 16 septembre 2013, la commission Sports a préavisé favorablement ce crédit d'investissement, ceci à l'unanimité.

Le président passe la parole à M. Pictet, président de la commission Finances.

M. Pictet indique que, lors de sa séance du 23 septembre 2013, la commission Finances, à l'unanimité également, a préavisé positivement ce crédit.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le président donne lecture de la délibération.

Puis, le Conseil municipal prend la délibération suivante :

CENTRE SPORTIF SOUS-MOULIN – IMPLANTATION D'UN FITNESS EN
PLEIN AIR DANS LE PÉRIMÈTRE DUDIT CENTRE : VOTE DU CRÉDIT
D'INVESTISSEMENT ET FINANCEMENT (CHF 31'000.– TTC, SOIT
1/3 DE CHF 93'000.– TTC)

Vu les articles 30, al. 1, lettre e), m), et 31, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

vu le projet consistant à planter un fitness en plein air dans le périmètre du CSSM,

vu le préavis favorable émis par le Conseil Intercommunal du CSSM lors de sa séance du 19 juin 2013,

vu le préavis favorable émis par la commission Sports lors de sa séance du 16 septembre 2013,

vu le préavis favorable émis par 7 voix pour, soit à l'unanimité, par la commission Finances lors de sa séance du 23 septembre 2013,

sur proposition du Conseil administratif,

le Conseil municipal,

DÉCIDE

par **20 voix pour, soit à l'unanimité**,

- d'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'engagement de CHF 31'000.– TTC (1/3 de CHF 93'000.– TTC), en vue de procéder à l'implantation d'un fitness en plein air dans le périmètre du CSSM;
- de comptabiliser cette dépense indiquée dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la commune de Chêne-Bougeries, dans le patrimoine administratif;
- d'amortir la dépense nette prévue de CHF 31'000.– TTC au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de fonctionnement sous le N° 34.01.331 « Amortissements ordinaire du patrimoine administratif », de 2014 à 2023;
- de subordonner cette délibération à l'acceptation d'une délibération similaire par les communes de Chêne-Bourg et de Thônex.

6) Communications des commissions et des délégations du Conseil municipal

En tant que présidente de la commission Affaires sociales, Mme Sobanek a reçu une invitation pour un forum sur les addictions qui a pour thème, cette année, la politique de la drogue et son éventuel impact en matière de sécurité. Ce forum sur les addictions a lieu le vendredi 18 octobre de 8 h 30 à 12 h 30 dans l'amphithéâtre de la Haute école de travail social, rue Pré-Jérôme 16. On peut s'inscrire par fax, par e-mail ou par téléphone au 022 329 11 69. Mme Sobanek a donc accompli son devoir d'information.

7) Questions (écrites ou orales), propositions individuelles et informations

7.1 Zones bleues « macaron »

Mme Sommer a entendu de nombreuses plaintes à propos de la zone bleue « macaron ». Il appartient au Conseil administratif de gérer cette question, mais elle souligne que le problème doit être réglé parce que la population est mécontente.

M. Perrin est surpris de la réaction de Mme le Maire. Ce dossier a été analysé en commission et abordé en séance du Conseil municipal. Lors de la dernière séance du Conseil municipal, il a été fait état de la possibilité de corriger certains points qui étaient peut-être à reprendre. Il est surprenant de tout remettre en cause d'autorité, sans passer par la commission ni le Conseil municipal.

M. Spinelli souhaite revenir, bien qu'à contrecœur, sur les communications du Conseil administratif, ou plutôt sur le ton employé dans celles-ci. Le Conseil municipal de Chêne-Bougeries n'a probablement pas de leçons de courtoise à faire aux conseillers administratifs. Cependant, ceux-ci ont bien fait de souligner que la collégialité n'est pas rompue, parce que cela ne coule pas de source. La zone bleue fait des vagues, soit. C'est un changement majeur pour la commune, le Conseil administratif ne pouvait pas s'attendre à ce que cela se passe facilement. Que le fait de passer d'une zone illimitée à une zone bleue soit difficile, d'accord, mais que des questions de délimitation de zones ou de nombres de places « 4 heures » créent un cataclysme, poussant les entreprises à fuir, M. Spinelli pense que l'on quitte là le domaine du raisonnable pour le domaine de l'émotionnel. On assiste trop souvent à des règlements de compte politiques – cela n'échappe à personne. En tant que conseillers administratifs élus, ils sont tenus, c'est leur devoir, d'assumer les décisions du Conseil municipal et de faire de leur mieux. Comme M. Spinelli l'a dit, le Conseil municipal ne peut pas leur faire la leçon en matière de courtoisie. Mais à titre de proposition individuelle, il aimeraient les inviter à relire la lettre que le Conseil d'Etat a adressée aux conseils municipaux et à la considérer comme étant avant tout adressée à eux-mêmes.

Mme Grandjean-Kyburz souligne que le plan comporte des incohérences et des inégalités de traitement. Par exemple, certains chemins privés sont exclus des zones « macaron », mais d'autres non. Pourquoi ? Que répondre aux habitants du chemin Puthon qui considèrent qu'il est scandaleux qu'ils n'aient pas la possibilité d'obtenir un macaron, alors que le chemin d'à côté est un chemin privé dont les habitants ont droit à un « macaron » ? Pourquoi, au chemin de Grange-Canal, un ensemble résidentiel est-il exclu de la zone, mais pas celui d'à côté ? Tous ces problèmes doivent être analysés. Et le service Prévention et sécurité de Mme Grandjean-Kyburz hérite de l'application de ce plan. C'est pour cela qu'avec l'accord du Conseil administratif, un groupe de suivi a été créé avec la DGM, laquelle est ouverte à des modifications pour que le plan soit cohérent. De voir son service accablé par des doléances... Mme Grandjean-Kyburz n'en dort plus la nuit. Elle pense que les études n'ont pas été faites correctement – comment ne pas avoir vu qu'au chemin des Buclines, des habitants de Vandœuvres et de Cologny ont leur villa ?

M. Spinelli répliquera puisqu'il a été interpellé. Il pense que ces questions doivent pouvoir être traitées sans emportement. La zone bleue n'est pas encore en vigueur puisque les AO ne seront délivrées qu'à partir du 1^{er} novembre. On est donc dans une période de transition. C'est le début de quelque chose de compliqué et M. Spinelli est inquiet de voir un tel emportement, d'entendre que Mme Grandjean-Kyburz n'en dort pas la nuit. Le Conseil administratif doit être capable de travailler collégialement, sur une problématique aussi complexe soit-elle, sans donner une image aussi désorganisée. Pour lui, ce n'est pas acceptable. Il invite Mme Grandjean-Kyburz à traiter cette affaire avec un peu de sérénité. Il entend bien que les gens se plaignent, mais dès que l'on change quelque chose, les gens se plaignent...

Mme Grandjean-Kyburz souligne que les plaintes ne portent pas sur le changement, mais bien sûr les inégalités de traitement.

M. Spinelli reconnaît qu'il faudra des réglages. Ce n'est que le coup d'envoi. Il avait été question d'une période-test d'un an.

Le président remarque qu'il s'agit d'un sujet d'importance qui, il en a l'absolue certitude, ne sera pas réglé ce soir. Il invite donc l'assemblée à s'en tenir aux questions écrites ou orales, propositions individuelles et informations.

Pour sa part, M. Sapey remercie du travail accompli pour les zones bleues. Ce travail n'était pas évident : il a même fallu « criquer » certaines voitures qui n'avaient pas été déplacées. Il sera enfin possible d'avoir des visites, alors que depuis dix ans il n'était plus possible de se stationner pendant la journée dans le quartier de Conches. Les pendulaires y garraient leur voiture la journée pour prendre le bus. Parfois, des voitures restaient garées deux mois. M. Sapey souhaite par ailleurs connaître le nombre d'entreprises sur la commune. Comme les entreprises auront chacune deux « macarons », beaucoup de places seront prises par les frontaliers qui utilisent des voitures d'entreprise.

Mme Sobanek se joint aux félicitations de M. Sapey. On peut enfin stationner devant chez elle, au chemin De-La-Montagne, les camionnettes des entrepreneurs ont disparu. Elle souhaite s'assurer qu'il n'y aura pas de nouveau une dizaine de camionnettes qui se parquent devant chez elle le soir et qui repartent le matin.

M. Borda d'Agua aborde lui aussi la thématique du jour : les zones bleues. Sans vouloir allonger le débat, les zones bleues sont un bienfait pour la commune, les habitants peuvent se garer plus facilement. Comme Mme Sobanek, il relève qu'il est agréable, le soir, de pouvoir se garer sans problème. Néanmoins, les zones bleues posent certains problèmes d'un point de vue organisationnel. L'étude aurait effectivement pu être plus approfondie. M. Borda d'Agua cite l'exemple du chemin de Grange-Canal : côté ville de Genève, on ne peut pas stationner, mais côté ville de Chêne-Bougeries, on peut stationner. Il y a là une certaine incohérence. À titre de comparaison, une délimitation a dernièrement été faite entre Châtelaine et Concorde. Une partie de la chaussée est située en ville de Genève, l'autre en ville de Vernier. Mais la partie de la ville de Genève a été intégrée à la zone bleue de Vernier. En outre, certains détails restent à affiner. En tant que jeune, M. Borda d'Agua est favorable au développement durable et notamment au covoitage. La zone « macaron » pose malheureusement un problème au covoitage entre les communes des Trois-Chêne : des habitants possèdent une voiture à deux ou à trois mais si la carte grise et l'assurance sont au nom de celui qui habite à Chêne-Bourg, celui qui habite à Chêne-Bougeries ne pourra plus se parquer dans sa commune. Par conséquent, au-delà de la zone bleue qui, comme il l'a dit, est un bienfait, il faudra éventuellement redéfinir les diverses zones et notamment régler les questions d'exclusion.

7.2 Rebord le long de la ligne du tram

Mme Sommer a été victime du même accident que M. Favarger. Elle est en effet tombée lourdement sur le rebord qui longe la ligne du tram. Elle a un œil au beurre noir, mais elle aurait pu se faire bien plus mal. Elle invite la commune à intervenir pour que ce rebord soit peint en blanc.

M. Locher indique que la commune a déjà fait une demande auprès du canton pour qu'il procède à des marquages. Cette demande a été réitérée. La commune avait aussi fait une demande concernant des travaux de réfection de la berne de l'arrêt TPG des Grangettes, demande qui a également été réitérée.

M. Borda d'Agua pense qu'il faut vraiment faire quelque chose. Mme Sommer et M. Favarger ont eu chacun un accident. Il a lui-même été témoin récemment du fait qu'une ambulance qui n'avait pas l'espace nécessaire pour passer sur la route de Chêne et qui a dû passer par-dessus ce rebord – il espère qu'elle ne transportait pas de blessé car le bond a dû être important. Plutôt que de repeindre le rebord, M. Borda d'Agua pense qu'il vaudrait mieux le supprimer.

7.3 Réponses aux questions écrites

Mme Hochuli remercie le conseiller administratif en charge des finances d'avoir répondu si exhaustivement à ses questions. Comme il a pris la peine de bien y répondre, elle en conclut que ces questions n'étaient pas si stériles que cela.

7.4 Travaux à la garderie « Le Petit Manège »

Mme Hochuli relève que, dans les communications du Conseil administratif, il a été mentionné que des travaux auraient lieu dans la garderie située à l'avenue des Cavaliers. Cependant, c'est la ludothèque qui est située à l'avenue des Cavaliers. La garderie, elle, est située à la place de l'Etrier.

7.5 Surélévation au chemin De-La-Montagne

Mme Hochuli demande si la commune a des nouvelles concernant la surélévation des immeubles du chemin De-La-Montagne.

M. Karr n'a aucune nouvelle de la part du Département sur la volonté de surélever ou non ces immeubles. Il sait, par des contacts au sein du groupe Montagne, que le Département a souhaité rencontrer, hors la présence de la commune, les propriétaires promoteurs et le groupe Montagne. À sa connaissance, il n'en est ressorti ni procès-verbal ni décisions. Il signale cependant que la commune a rappelé au Département, lors de leur dernière rencontre à ce sujet, qu'elle n'était pas favorable à aller à l'encontre du consensus exprimé par les habitants. Ce sujet reste d'une actualité criante et préoccupante.

Mme Sommer signale qu'elle a vu dernièrement sur Internet une *newsletter* du groupe Montagne datée du 22 mai, selon laquelle le DU a mandaté un médiateur en la personne de M. Dominique Föllmi. Les deux parties ont pris un avocat : Swisslife Me Bellanger et le groupe Montagne Me Lachat, qui a remis une série de questions à

M. Föllmi. Un échange de vues a eu lieu et M. Föllmi aurait dû remettre un rapport à fin juin. Mme Sommer n'a pas vu de newsletter ultérieure.

7.6 Procès-verbal du 12 septembre 2013

M. Perrin a plusieurs points à relever concernant ce procès-verbal. Tout d'abord, au folio 5384, au sujet de la dernière séance conjointe des commissions Bâtiments et Infrastructures et Jeunesse, il est indiqué que les travaux de rénovation, qui complètent la surface atypique du jardin à usage privatif situé devant les locaux utilisés par la garderie, ont été entrepris courant de l'été pour un montant de CHF 50'000.– environ, montant que le Conseil administratif propose d'intégrer dans le crédit relatif à la maison de l'enfance. M. Perrin est étonné car il s'agit de nouveau d'une procédure qu'il a déjà eu l'occasion de questionner : on ne passe pas en séances de commissions, on ne présente pas de crédit d'investissement au Conseil municipal. Il rappelle que lorsqu'il avait fait la même remarque concernant une déchetterie, Mme Künzler, conseillère d'État, avait répondu que, puisque le Conseil administratif avait abandonné son projet, il n'y avait plus sujet à revenir sur le problème. Mais on répète l'exercice. Le Conseil municipal vient de voter CHF 30'000.– pour le Centre sportif Sous-Moulin, mais il ne vote pas concernant ce montant de CHF 50'000.–.

M. Perrin en vient au folio 5387. Des remarques ont été faites plus tôt concernant la correspondance. Il est dit : « En date du 5 juillet, nous avons reçu copie de la réponse de Mme Künzler, conseillère d'Etat, à la plainte de trois conseillers municipaux de Chêne-Bougeries concernant les agissements du Conseil administratif. Mme Künzler précise ne pas pouvoir donner suite à ces diverses plaintes concernant la délibération du Conseil municipal, le projet de déchetterie de la Gradelle, les gestions des informations confidentielles et la réorganisation des services communaux. » Il est donc fait état de la réponse de Mme Künzler. Les conseillers municipaux en question se sont permis de transmettre copie leurs commentaires à la correspondance reçue de Mme Künzler directement au Conseil administratif. De cette manière, ce dernier sera informé de leurs positions : il est inutile de procéder à des transmissions indirectes.

Enfin, M. Perrin relève qu'au folio 5390, avant-dernier paragraphe, il est mentionné que les temps de parole doivent être traités de façon correcte : « Le rôle d'un président consiste à répartir équitablement les temps de parole, tout en essayant de respecter les délais impartis aux séances de commission » - ce que M. Perrin approuve entièrement. Il tient malgré tout à signaler que, lors de la séance de la commission Sports, qui a débuté à 18 h 15, la commission allait voter le point 3 de l'ordre du jour quand il est arrivé à 18 h 19. Au dernier point, il s'est permis d'intervenir concernant un problème de procédure quant aux subventions allouées au Centre sportif Sous-Moulin. À ce titre, il demandait que les conseillers administratifs transmettent des subventions au nom des communes, et non pas en leur nom. Subitement, le président l'a interrompu, en précisant qu'il ne voulait pas de polémique et que la commission passe au vote, ce qui fut fait. À 18 h 27, le président lève la séance. Toutefois, un commissaire demande que l'on attende trois minutes pour que la séance dure au moins quinze minutes. Quand on parle de temps de parole impartis, il faudrait peut-être commencer par parler et écouter en séances de commission. Les séances de commission ne sont pas des endroits où

l'on vote les désirs du Conseil administratif. Ce sont des endroits où l'on traite de différents problèmes.

M. Balmer souhaite corriger la vision qu'a M. Perrin de cette séance. M. Perrin voulait connaître le processus de répartition des subventions aux clubs sportifs pour des communes possédant un centre sportif comparable à celui des Trois-Chêne. Il s'étonnait qu'ici, ce soient « les CA seuls qui distribuent généreusement la manne publique ». Ne pouvant pas répondre sur le champ à cette question, M. Locher a expliqué le processus en vigueur au Centre sportif Sous-Moulin : c'est le bureau du Conseil Intercommunal, composé des conseillers administratifs délégués de chaque commune ainsi que de deux conseillers municipaux par commune, qui approuve les subventions, dont les montants sont la plupart du temps similaires à ceux versés au cours des dernières années. Ignorant cette précision, M. Perrin a ensuite gratifié la commission d'une de ses tirades pleines de sous-entendus sur un présumé manque de déontologie du conseiller administratif délégué de Chêne-Bougeries, spécialement en cette période électorale. C'est à ce moment que M. Balmer l'a interrompu, parce qu'il s'agissait d'accusations gratuites et fallacieuses qui n'avaient rien à faire dans cette séance de commission, ni ailleurs du reste.

Le président remercie M. Balmer de ces précisions. Il rappelle que le Conseil municipal en est aux questions écrites ou orales, propositions individuelles et informations, et non pas aux débats.

7.7 Pont-de-Ville

La question de Mme Sobanek concerne la fermeture du pont qui relie le chemin du Pont-de-Ville au chemin Cavussin. Ce pont a longtemps été fermé parce qu'une branche menaçait d'y tomber. Il a ensuite été rouvert et, maintenant, on apprend qu'il va de nouveau être fermé, mais sans savoir pour combien de temps il restera fermé ni pour quelle raison. Mme Sobanek s'est avancée dans une explication à une citoyenne qui se plaignait : elle a supposé que la raison de cette fermeture était liée au projet CEVA.

M. Karr constate effectivement que le projet CEVA « s'empare » de la parcelle Cavussin. Cette question sera traitée lors de la prochaine commission Mobilités-Nature-Environnement, au cours de laquelle l'association Pro Vélo sera auditionnée. Le chef de projet CEVA viendra parler spécifiquement de ce qu'il adviendra de la parcelle Cavussin quand le Pont-de-Ville sera démolie – il faudra en effet travailler sur l'accessibilité de l'endroit.

Mme Sobanek relève qu'il conviendrait de communiquer à la population pour quelle durée le pont sera fermé et pour quelle raison. Par ailleurs, elle souhaite savoir si l'on pourra continuer d'accéder au cheminement pédestre le long de la Seymaz par le chemin De-La-Montagne durant les travaux. Enfin, sait-on combien de temps le pont restera fermé ?

M. Karr remarque que le Pont-de-Ville, construit en 1886, est un monument en péril et va bientôt disparaître – la végétation a déjà été abattue aux alentours, mais ce n'est que le début du chantier. Il ne sait pas jusqu'où portera l'emprise des travaux. Il souligne ensuite que l'information sur le projet CEVA est du ressort de la direction du projet CEVA. Il ne s'agit pas de travaux communaux, ce qui n'empêcherait cependant pas la commune de communiquer l'information, à condition qu'elle la reçoive.

Mme Sommer signale qu'elle a aussi été abordée au sujet du devenir du Pont-de-Ville et du chemin Cavussin et qu'on l'a renvoyée à la commune de Chêne-Bourg.

M. Gross répond à Mme Sobanek, à propos du chemin du Pont-de-Ville. Actuellement, une information est affichée sur la barrière et indique que le chemin sera fermé à partir du 17 octobre. C'est uniquement la transversale à partir du chemin du Pont-de-Ville qui est concernée; l'accès depuis le chemin De-La-Montagne restera ouvert. En revanche, la date de la fin des travaux n'est pas indiquée.

7.8 Commission du personnel

Mme Sobanek relève que M. Locher a mentionné, dans ses communications, la commission du personnel. Elle n'a cependant pas compris si la commune avait maintenant une commission du personnel qui fonctionne.

M. Locher répond que la commission du personnel commence à fonctionner. Dès le début de la législature, il a souhaité que la commune se dote d'une commission du personnel représentative de l'ensemble du personnel afin d'avoir une interface directe entre des représentants du personnel et le Conseil administratif. La commission du personnel a souhaité se doter de statuts et d'un règlement, qui ont pris énormément de temps à être élaborés. M. Locher rappelle par ailleurs que, pour la nomination des membres de cette commission, la commune a fait appel au Service des Votations et Elections (SVE) afin que le processus soit irréprochable. Les discussions à ce sujet ont commencé.

7.9 Bouchons école Moser

La question de Mme Bisanti a déjà été posée lors d'autres séances du Conseil municipal, mais le problème persiste. Mme Bisanti a été approchée par des habitants du chemin De-La-Montagne qui se plaignent des bouchons créés par l'école Moser, quand les parents déposent leurs enfants en voiture non pas dans le parking de l'école mais à l'extérieur, au début et à la fin des cours (entre 8 h 00 et 9h 00 et entre 16 h 00 et 17 h 00). Les bus de la ligne 9 prennent aussi beaucoup de retard pour cette raison. Mme Bisanti demande au Conseil administratif d'intervenir auprès de la direction de l'école Moser. Le problème est encore accentué par les travaux au rond-point « Mirany-Montagne ».

Mme Grandjean-Kyburz relève qu'effectivement, ces voitures perturbent la circulation. La Police municipale a déjà amendé des contrevenants. Et la commune a déjà reçu des réclamations de parents qui se plaignent de ne plus pouvoir déposer leurs enfants.

M. Locher indique que le giratoire est en fonction. Les délais de réalisation du collecteur sont quant à eux respectés.

7.10 Contrôle parking hors case

M. Favarger espère que sa question n'est pas trop naïve. Il demande si les agents de la Police municipale dédiés au contrôle des zones bleues sont aussi habilités à infliger des amendes aux véhicules parqués « hors case ». Il relève que ce qui se passe actuellement au chemin de Grange-Falquet, aux abords de l'école de culture générale, est consternant. Il y a en permanence au moins deux ou trois voitures en stationnement « hors case ». Et les soirs de manifestations dans cette école, la route est complètement « bouchée ».

7.11 Locaux de vote

Mme Hochuli revient sur la communication relative à la fusion des locaux de vote. Elle demande pour quelle raison il ne serait pas possible de fusionner les deux locaux de vote de Chêne-Bougeries. Elle remarque que la commune a du mal à trouver des personnes prêtes à s'occuper des locaux de votes, qui du reste ne sont plus ouverts que le dimanche. Il y a là également une question de coûts.

Mme Grandjean-Kyburz relève que le Conseil administratif en a parlé la veille. Il semble que l'on ait l'habitude de venir en famille au local de vote cité. Il a même été suggéré de demander à la galerie « La Primaire » d'ouvrir ses portes les jours de votation. Le Conseil administratif a choisi, avant de prendre une décision, d'interpeller l'Association des Intérêts de Conches et les présidents et vice-présidents du local de vote pour connaître leur ressenti par rapport aux besoins des Conchois. Mme Grandjean-Kyburz ajoute qu'environ 70 citoyens viennent régulièrement voter dans le local de Conches.

M. Borda d'Agua revient lui aussi sur le local de vote de Conches. Étant vice-président et président, en alternance avec M. Florian Gross, du local de vote cité, il défendra ce dernier. Conches compte 1052 votants. Dans cet arrondissement, la participation est la plus importante de tout le canton, elle se situe entre 44 et 62% selon les scrutins. Certes, le local accueille selon les scrutins entre 40 et 70 personnes, mais il est extrêmement important pour la vie sociale du quartier : on y vient en famille. Il existe une réelle volonté de montrer ce qu'est le processus électoral aux plus petits. Dans ce sens, il a trouvé personnellement que, lors des dernières élections, le processus électoral avait été un peu bafoué puisque le dépouillement n'a pas eu lieu au local de vote. Certes, cela a retiré du travail supplémentaire, mais la frénésie liée au fait que les personnes présentes pouvaient avoir une première indication, n'existe plus. M. Borda d'Agua considère que le Service des élections et votations n'a pas été cohérent du point de vue de la transparence des élections, notamment à l'égard des personnes qui viennent assister au dépouillement. Si la commune pouvait faire le nécessaire pour que ce local de vote reste ouvert, il en serait ravi.

M. Perrin relève qu'il serait intéressant d'avoir des statistiques sur le nombre de citoyens qui vont voter au local n° 1 et au local n° 2 et sur les personnes présentes dans

chacun de ces locaux. Il remarque que, quand une ville dispose d'un seul local de vote, les gens qui s'y intéressent se déplacent, ils n'ont pas besoin d'avoir un local de vote devant leur porte. Il s'agit aussi d'une question de gestion, au niveau communal, des personnes qui s'occupent des locaux de vote. M. Perrin se permet cette remarque parce qu'il a été président du local de vote de Conches pendant sept ans. Avec les votes par correspondance et par Internet, on constate un très net recul du nombre de personnes qui vont voter dans les locaux de vote. Il conviendrait donc de faire une analyse globale pour prendre une décision équilibrée.

M. Gross souhaite que l'une des commissions ou le Conseil administratif ait une réflexion de fond sur ce à quoi sert un local de vote et se penche sur la question de savoir s'il faut garder un ou deux locaux de vote, voire en créer un troisième puisque, comme on l'a vu récemment, la commune est composée de plusieurs zones. Il verrait bien un troisième local de vote vers la Gradelle. En effet, le rôle d'une commune est aussi d'intéresser la population au civisme. Or, comme l'a relevé M. Borda d'Agua, on s'aperçoit depuis quelques années qu'un bureau de vote est un microcosme où l'on vient en famille et où l'on éduque les enfants à la citoyenneté.

M. Karr s'intéresse beaucoup à cette question. Il a été à la vice-présidence pendant sept ans du local de vote de Conches, ceci pendant quelques années sous la présidence absolue de M. Perrin. Le Conseil administratif a été interpellé sur son orientation en la matière par M. Ascheri, chef du Service des votations et élections et collègue d'Anières. Au-delà de la question du nombre de locaux de vote à Chêne-Bougeries, il faut savoir que l'État semble caresser une option, à savoir celle de la fusion intercommunale des locaux de vote. La commune n'est donc pas entièrement libre de ses options en la matière. Pour le moment, on lui demande poliment ce qu'elle souhaite. Le Conseil administratif a répondu qu'il souhaitait conserver les locaux de vote tels qu'ils sont actuellement, sous réserve que les habitants eux-mêmes le veuillent et que le Conseil municipal arrive à désigner, non pas nécessairement en son sein, mais le cas échéant également parmi les tendances politiques représentatives, des personnes pour la gestion des locaux de vote – sachant que ces dix dernières années, il a toujours été difficile de remplir de façon équitable les feuilles de présidence et suppléance des bureaux de vote. M. Karr ajoute un argument pour la conservation des locaux de vote : il s'agit du dernier endroit où les citoyens peuvent avoir un aperçu de l'ensemble du processus électoral. À Genève, on a vu le week-end dernier qu'un quart ou un tiers de la population se dit : « De toute façon, ils font ce qu'ils veulent. » La tentation de penser que les élections sont truquées n'est pas bien loin. M. Karr a toujours considéré qu'un local de vote était une sorte de hublot dans le processus électoral. En effet, les gens qui y travaillent peuvent observer, à leur échelle, l'ensemble du processus. Ensuite, la suspicion ne peut plus porter qu'éventuellement sur le vote par correspondance. Cet aspect pédagogique est extrêmement important.

Cela ne répond pas à la question de savoir quel est le bon nombre de locaux de vote, mais M. Karr donnera, pour son dicastère qu'est l'État civil, l'exemple de la volonté de regroupement du canton. Chaque fois que le canton peut limiter le nombre de lieux qu'il doit gérer, en l'occurrence les centres d'État civil, il essaie de le faire et interpelle

les communes. La commune de Chêne-Bougeries a toujours répondu que c'est elle qui assume les coûts liés à l'État civil. Selon M. Karr, les deux questions fondamentales sont entre les mains du Conseil municipal. D'une part, ce dernier arrive-t-il à nantir les bureaux de vote du nombre de personnes nécessaire pour les faire fonctionner correctement ? D'autre part, est-il d'accord d'assumer l'addition à la fin de l'année (quelques milliers ou dizaines de milliers de francs) ? Si le Conseil municipal donne un signal clair au Conseil administratif, celui-ci pourra défendre cette option. Le canton se déterminera peut-être autrement, mais M. Karr pense que personne au Conseil administratif ne verrait d'un bon œil la fermeture du local de vote de Conches.

M. Sapey défend également l'existence des deux locaux de vote, en soulignant que le petit local de Conches est parfait. Puis il profite d'avoir la parole pour remercier le Conseil municipal d'avoir accepté les délibérations relatives aux installations sportives. Ces dernières sont très importantes. La population vieillit mais le revêtement des courts sera souple et agréable pour le jeu. Étant membre du tennis club des Trois-Chêne, M. Sapey invite chacun à venir s'inscrire – il jouera volontiers une partie avec ceux qui se seront inscrits.

En réponse à la dernière intervention de M. Perrin, M. Favarger indique qu'au local de vote Chêne-Bougeries 1, ce dimanche, 142 suffrages ont été exprimés (sur environ 5'400 électeurs), ce qui représente la moitié seulement de la participation dans le bureau de Conches. Puis il relève que si l'on veut que la démocratie soit totalement garantie, il faudrait obliger les citoyens à venir voter à l'isoloir parce qu'on peut imaginer qu'un chef de famille tyrannique oblige sa famille à voter de telle ou telle manière par correspondance ou par Internet.

7.12 Interdictions de circuler

M. Sapey remarque que, dans le quartier de Conches, une interdiction de trafic existe le matin, de 7h00 à 9h00, ce dont il se réjouit. Par contre, le soir, le transit se fait dans l'autre sens, pour éviter les embouteillages à la douane de Vallard. En outre, M. Sapey signale que des voitures se stationnent régulièrement à proximité de l'école des Bougeries alors que c'est interdit.

7.13 Abribus

Mme Sobanek demande à la commission adéquate d'étudier la possibilité de placer des bancs dans les abribus. Souvent, les usagers doivent changer de bus ou de tram plus d'une fois. Elle a vu à plusieurs reprises des personnes qui avaient un pied ou un bras dans le plâtre ou des personnes âgées tenter vainement de s'asseoir sur la petite barre équipant actuellement les abribus. Par ailleurs, elle souhaiterait que des discussions soient entamées avec le propriétaire de son immeuble pour voir s'il serait possible d'installer un banc. Par moment, il y a en effet beaucoup de monde qui attend le bus. Il serait envisageable d'abattre le mur de béton situé à gauche et d'installer un abribus à cet endroit, ce qui ne gênerait pas les habitants. Elle suggère donc de contacter M. Matthey et de se rendre sur place pour trouver une solution.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 12.

Le Secrétaire
du Conseil municipal
H. RAPPAZ

Le Président
du Conseil municipal
L. HEIMENDINGER

- Annexes :** - courrier de l'ACG du 19 septembre 2013 relatif au droit d'opposition des Conseils municipaux
- extraction OPALÉ des postes budgétaires de nature 318